Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Rapport annuel 1987-1988

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08313-3
ISSN 0713-3723

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17, a. 11), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1988.

Ce rapport rend compte des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,

Pierre McDonald

Québec, octobre 1988

Table des matières

Partie I 7
La présentation générale 7

1.1 Les lois sur l'industrie et le commerce **7**

1.1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce **7**

1.1.2 Les autres lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce **7**

1.1.3 Les modifications aux lois au cours de l'année **8**

1.2 La structure administrative du MIC **8**

1.2.1 Les effectifs selon les catégories d'emplois **8**

1.2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1988 **8**

1.2.3 Le budget 1987-1988 **10**

Partie II 11
Le bilan administratif 11

2.1 La Direction et la coordination **11**

2.1.1 Le Cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce **11**

2.1.2 Le Cabinet du ministre délégué aux PME **11**

2.1.3 Le Bureau des sous-ministres (BSM) **11**

2.1.4 La Direction des relations extra-ministérielles (DREM) **11**

2.1.5 La Direction de la promotion des investissements (DPI) **13**

2.1.6 La Direction de la vérification interne (DVI) **14**

Partie III 15
Les directions sectorielles 15

3.1 La Direction de la chimie et de la métallurgie (DCM) **15**

3.1.1 Le Service des industries biotechnologiques et pharmaceutiques (SIBP) **15**

3.1.2 Le Service des industries chimiques inorganiques (SICI) **16**

3.1.3 Le Groupe des industries pétrochimiques (GIP) **17**

3.1.4 Le Service des industries métallurgiques (SIME) **18**

3.1.5 Le Service des industries des matériaux (SIMA) **20**

3.1.6 Le Bureau des grands projets (BGP) **21**

3.2 Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats (SCPIA) **22**

3.2.1 Le Service des études et du développement (SED) **23**

3.2.2 Le Service des opérations (SO) **23**

3.2.3 Le Service de la formation et de la promotion (SFP) **23**

3.3 La Direction des biens d'équipement (DBE) **24**

3.3.1 Le Service des équipements de transport (SET) **24**

3.3.2 Le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (SMUE) **26**

3.3.3 Le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques (SLEBI) **27**

3.3.4 Le Service des produits électriques et électroniques (SPEE) **29**

3.4 La Direction des biens de consommation (DBC) **30**

3.4.1 Le Service des produits du bâtiment (SPB) **31**

3.4.2 Le Service des produits de consommation (SPC) **34**

3.4.3 Le Service des produits du textile et de l'habillement (SPTH) **35**

3.4.4 Le Service de l'industrie des boissons alcooliques (SIBA) **36**

3.5 Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) **37**

Partie IV 39
La Direction du développement régional et services aux entreprises (DDRSE) 39

4.1 Les directions régionales **39**

4.2 La Direction générale des services aux entreprises (DGSE) **41**

4.2.1 La Direction des services aux entreprises industrielles (DSEI) **42**

4.2.2 La Direction de l'aide à l'implantation industrielle (DAII) **42**

4.2.3 La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs (DPJE) **43**

4.2.4 La Direction des services aux entreprises commerciales (DSEC) **43**

4.3 La Direction de la promotion des femmes entrepreneures (DPFE) **44**

Partie V 47
La Direction des coopératives (DC) 47

Partie VI 53
Le soutien administratif et l'expertise économique 53

6.1 La Direction générale de l'administration (DGA) 53

6.2 La Direction de la gestion des ressources humaines (DGRH) 53

6.3 La Direction des communications (DC) 54

6.4 La Direction générale de la recherche et de la planification (DGRP) 55

6.4.1 La Direction de l'analyse des politiques et des programmes (DAPP) 55

6.4.2 La Direction de l'analyse économique et des relations internationales (DAERI) 56

6.4.3 La Direction des études sectorielles (DES) 56

Partie VII 59
Les relations avec les sociétés d'État 59

Annexe 63
Les directions régionales du MIC 63

Organigramme 32

Partie I
La présentation générale

1.1 Les lois sur l'industrie et le commerce

1.1.1 Le résumé de la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce

La Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17) prévoit que le ministre a la responsabilité :

— d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'aide à l'intention des personnes, entreprises et investisseurs et de leur fournir les services et l'aide financière qu'il juge nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec ;

— de favoriser le développement des coopératives et la concertation des intervenants économiques ;

— de soumettre au Gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'elles peuvent avoir une incidence sur l'industrie et le commerce au Québec ;

— de participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en ce qui a trait à la prospection d'investissements industriels ou commerciaux et à l'expansion des marchés ;

— d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses ;

— de recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

1.1.2 Les autres lois sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce

En plus de la loi constitutive du Ministère, le ministre de l'Industrie et du Commerce est responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec, des lois sur le commerce et des lois sur les coopératives. L'énumération qui suit donne la liste complète de ces lois au 31 mars 1988.

Les sociétés

Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., c. C-8)

Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14)

Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., c. S-10.001)

Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., c. S-11.01)

Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., S-13)

Loi sur la Société du parc industriel du centre du Québec (L.R.Q., c. S-15)

Loi sur la Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (L.R.Q., c. S-16)

Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17)

Loi sur la Société Inter-Port de Québec (L.R.Q., c. S-18)

Le développement industriel

Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Loi sur les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1)

Le développement touristique

Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1)

Le commerce

Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2)

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5)

Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., c. P-9.2)

Les coopératives

Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2)

Loi sur les syndicats coopératifs (L.R.Q., c. S-38)

1.1.3 Les modifications aux lois au cours de l'année

La loi sur les coopératives a été modifiée par les chapitres 26 et 68 de 1987.

La Loi sur la Société de développement industriel du Québec a été modifiée par le chapitre 68 de 1987.

La Loi sur la Société des alcools du Québec a été modifiée par le chapitre 30 de 1987.

La Loi sur les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise a été modifiée par le chapitre 106 de 1987.

1.2 La structure administrative du MIC

1.2.1 Les effectifs selon les catégories d'emplois

Au 1er avril 1987

Catégories d'emplois	Postes autorisés
Administrateurs d'État	9
Administrateurs	59
Professionnels	336
Agents de maîtrise	5
Employés de bureau	247
Ouvriers	5
Total	**661***

Au 31 mars 1988

Catégories d'emplois	Postes autorisés
Administrateurs d'État	9
Administrateurs	59
Professionnels	336
Agents de maîtrise	4
Employés de bureau	251
Ouvriers	3
Total	**662***

* Ce nombre inclut 19 postes à la Société du parc industriel du centre du Québec (SPICQ).

1.2.2 Les titulaires des principales fonctions au 31 mars 1988

Le Cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce

Ministre
Daniel Johnson

Directeur du Cabinet
Pierre A. Bourgeois

Adjoint parlementaire
Jacques Tremblay

Le Cabinet du ministre délégué aux petites et moyennes entreprises

Ministre
André Vallerand

Directeur du Cabinet
Robert Millette

Le Bureau des sous-ministres

Sous-ministre
Michel Audet

Secrétaire du Ministère
Léo Bilodeau

Sous-ministre associé au Bureau des grands projets, à la chimie et à la métallurgie
André Dorr

Sous-ministre adjoint aux biens d'équipement et de consommation
Michel La Salle

Sous-ministre adjoint au développement régional et aux services aux entreprises
Pierre Delisle

Sous-ministre adjoint à l'administration et à la planification
Marcel Pelletier

Direction des relations avec les sociétés d'État
Michel Leguerrier

Direction des relations extraministérielles
Michel Gauthier

Direction de la promotion des investissements
Jacques Girard

Direction de la vérification interne
Simon-P. Rainville

Les administrateurs

Direction de la chimie et de la métallurgie
Pierre Giard

Service de la métallurgie
Jacques Drolet

Service de la chimie inorganique
Roger Marchand

Service de la chimie organique
Mishèle Bérubé

Bureau des grands projets
Pierre Marceau

Service de la promotion des investissements
Chimie et métallurgie
Jacques Gagnon

Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats
Paul Déry

Direction des biens d'équipement
André P. Caron

Service des équipements de transport
Denis Carette

Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage
Gilles Delisle

Service des produits électriques et électroniques
Micheline Fortin

Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques
Marcel Ruel

Service de la promotion des investissements
Biens d'équipement et de consommation
Robert Jones

Direction des biens de consommation
Michel Chevrier

Service des produits du textile et de l'habillement
Michel Hanson

Service des produits de consommation
Jean-Luc Dubé

Service des produits du bâtiment
André Cloutier

Service de l'industrie des boissons alcooliques
Jacques Ouimet

Bureau de normalisation du Québec
Philippe Fontaine (par intérim)

Direction générale des services aux entreprises
Yves Rancourt

Direction des services aux entreprises industrielles
Jacques Quévillon

Direction de l'aide à l'implantation industrielle
Francine Dumont

Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs
Yvon Bédard

Direction des services aux entreprises commerciales
Paul Meunier

Direction de la promotion des femmes entrepreneures
Brigitte Vân-Coillie-Tremblay

Direction des coopératives
Marc Jean

Service du développement
Willy Bisreth

Service des opérations
Claude Camiré

Direction générale de l'administration
Michel Gagnon

Direction de la gestion des ressources humaines
Donald Giguère

Direction des communications
Yves Durand

Direction générale de la recherche et de la planification
Michel Bussière

Direction de l'analyse des politiques et des programmes
Jean-Claude Fréchette

Direction de l'analyse économique et des relations internationales
Yvon Pomerleau

Direction des études sectorielles
Richard Roy

Les directions régionales

Direction régionale — Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine
Josyanne Douvry

Direction régionale — Saguenay — Lac-Saint-Jean
Hélène Tremblay-Corneau

Direction régionale — Québec
Yvon Giasson

Direction régionale — Mauricie — Bois-Francs
Paul Clermont

Direction régionale — Estrie
André Labrie

Direction régionale — Montréal-Laval
Pierre Chamberland

Direction régionale — Laurentides-Lanaudière
François Cournoyer

Direction régionale — Montérégie
Jacques Doyon

Direction régionale — Outaouais
Pierre Lévesque

Direction régionale — Abitibi-Témiscamingue
Claude Lecours

Direction régionale — Côte-Nord et Nouveau-Québec
Réjean Dion

1.2.3 Le budget 1987-1988
Crédits par secteur et par programme

	Crédits modifiés $
Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	36 356 700
Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	221 283 300
Soutien aux sociétés et organismes d'État	84 274 900
Emploi étudiant	4 340 000
Total	**346 254 900**

Partie II
Le bilan administratif

2.1 La Direction et la coordination

2.1.1 Le Cabinet du ministre de l'Industrie et du Commerce

Le mandat du ministre est d'arrêter les orientations et les priorités du Ministère et d'en assumer la responsabilité devant le Conseil des ministres, l'Assemblée nationale et les divers organismes centraux du gouvernement du Québec.

Pour sa part, le personnel du Cabinet conseille le ministre sur les divers dossiers qui relèvent de sa juridiction et assure la liaison avec la Direction du Ministère, de même qu'avec les sociétés d'État qui relèvent du ministre.

2.1.2 Le Cabinet du ministre délégué aux PME

Sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises est chargé d'étudier la situation des PME et de faire des recommandations pour qu'elles puissent évoluer dans un climat favorable à leur développement.

Le personnel du Cabinet du ministre délégué aux PME le conseille sur la réalisation du mandat qui lui est confié et fait le lien avec la Direction du Ministère, en vue d'assurer le soutien nécessaire.

2.1.3 Le Bureau des sous-ministres (BSM)

Le Bureau des sous-ministres a pour mandat de définir et de coordonner les moyens nécessaires à la mise en oeuvre des orientations et des priorités arrêtées par le ministre ainsi que d'assurer la coordination et l'animation requises en vue de garantir l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Le sous-ministre veille, avec les sous-ministres adjoints et le sous-ministre associé, à établir la liaison avec les sociétés d'État et à maintenir la coordination nécessaire lors de grands projets, à assurer le développement des coopératives et celui des entreprises dans l'ensemble des régions ainsi qu'à favoriser le développement des secteurs économiques. En outre, le secrétaire du Ministère entretient les liaisons entre les différentes unités administratives et les cabinets du ministre de l'Industrie et du Commerce et du ministre délégué aux PME. Le personnel chargé des relations avec les sociétés d'État fait partie de cette unité.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateurs d'État	7
Administrateurs	4
Professionnels	3
Employés de bureau	12
Total	**26**

2.1.4 La Direction des relations extra-ministérielles (DREM)

Cette direction a pour mandat de coordonner les relations opérationnelles avec les autres ministères et les organismes dont les interventions ont une incidence sur le développement industriel. Elle intervient pour établir des mécanismes de collaboration, participe à des comités conjoints et effectue le suivi des demandes ou des dossiers multisectoriels qui impliquent plusieurs directions du Ministère. Elle coordonne notamment la participation du Ministère à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel et au Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC). Elle voit également au traitement des dossiers soumis à Investissement Canada. Elle assure enfin la coordination des activités du Ministère en milieu autochtone.

En regard des trois directions sectorielles, la DREM coordonne plus particulièrement la préparation des rapports annuels et du *Cahier d'information sur les directions sectorielles* ainsi que le traitement des demandes d'avis sectoriels, notamment celles relatives aux programmes de la SDI (Aide à l'investissement, Aide à l'innovation et à la recherche), au programme PECEC, aux programmes de l'AQVIR et à l'Entente auxiliaire sur le développement scientifique et technologique.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateur	1
Cadres-conseils et professionnels	5
Employés de bureau	3
Total	**9**

Les principales réalisations en 1987-1988

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel, conclue de 23 janvier 1985, dispose d'un budget de 360 millions de dollars jusqu'au 31 mars 1990, dont 50 millions de dollars pour le Programme d'aide aux infrastructures industrielles (volet I) et 310 millions de dollars pour le Programme d'aide aux projets industriels majeurs, soit les projets représentant un investissement supérieur à 10 millions de dollars (volet II). Le directeur agit à titre de coprésident du Comité de gestion de l'Entente Canada-Québec et la Direction assume le secrétariat pour la partie québécoise.

Jusqu'à maintenant, 84 projets ont été inscrits à cette entente ; 51 aides financières ont été autorisées et 10 projets sont encore à l'étude. En ce qui concerne le volet I de l'Entente sur les infrastructures industrielles, 35 projets ont été acceptés, totalisant des aides financières de 28,5 millions de dollars, soit 57 % du budget de 50 millions de dollars. Quant au volet II concernant les projets industriels majeurs, des aides financières de 302 millions de dollars ont été autorisées pour 16 projets, ce qui représente plus de 97 % du budget total de 310 millions de dollars.

L'Entente favorise de plus la concertation entre divers organismes (MIC, SDI, MEIR) sur les projets supérieurs à 10 millions de dollars présentant des bénéfices particuliers pour la structure industrielle du Québec.

Le rôle de la Direction est également d'assurer la liaison avec Investissement Canada et d'analyser les projets qui sont soumis à la loi fédérale, de manière à permettre au ministre de l'Industrie et du Commerce de transmettre au gouvernement fédéral la position du gouvernement du Québec. La Loi sur Investissement Canada est entrée en vigueur en juin 1985, en remplacement de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger (FIRA). Cette nouvelle loi réduit considérablement le nombre de dossiers sujets à examen. Cependant, les investissements qui ne sont pas assujettis à l'examen font l'objet d'un avis soumis à Investissement Canada puis transmis au gouvernement du Québec.

Au cours de l'année, la Direction a traité 68 demandes d'acquisition d'entreprises canadiennes ayant des établissements au Québec (sujettes à examen). Elle a également reçu 77 avis d'acquisition d'entreprises ayant des actifs inférieurs à 5 millions de dollars (non sujettes à examen). Ces acquisitions ont porté sur des actifs canadiens évalués à 11,5 milliards de dollars, soit 11,3 milliards pour les dossiers sujets à examen et 230 milions pour les dossiers faisant uniquement l'objet d'un avis. Les établissements situés au Québec et impliqués dans ces transactions employaient 22 680 personnes. Ces demandes provenaient en majorité des États-Unis (60 %) tandis que celles en provenance des pays d'Europe représentaient 35 % du total. Enfin, 58 % des demandes sujettes à examen visaient des entreprises du secteur de la fabrication, 20 % du secteur des services et 16 % de celui du commerce.

Pendant cette période, la Direction a également reçu 36 avis de création d'entreprises par des investisseurs étrangers. Ces projets ne sont pas assujettis à un examen et ne comprennent pas les expansions des entreprises étrangères déjà implantées au Canada. Ils portaient sur des investissements initiaux de 23 600 000 $ et devaient créer 319 emplois, principalement (70 %) dans les secteurs du commerce et des services.

Parmi les autres interventions de la Direction, il faut mentionner les suivantes :

— La coordination de la programmation des missions de coopération économique et technique réalisées par le Ministère à l'étranger, dans le cadre des programmes de coopération du ministère du Commerce et du Développement technologique (MCEDT) et du ministère des Relations internationales (MRI). Pour l'exercice qui vient de se terminer, 21 projets ont été réalisés, dont 6 vers les États-Unis, 6 vers la France et 9 vers les autres pays d'Europe.

— La participation du Ministère au Comité interministériel de l'éducation des adultes et la coordination de sa programmation concernant les activités de perfectionnement pour les dirigeants de PME qui disposent d'un budget de 800 000 $.

— La participation du Ministère au Comité interministériel permanent de récupération et de recyclage ainsi que la gestion des dossiers d'aide financière aux associations de récupération et de recyclage, dans le cadre du programme PACASIQ.

— La participation du Ministère aux travaux reliés à la mise en oeuvre de l'Entente de concertation sur le développement économique autochtone de même que sa représentation auprès du Secrétariat aux affaires autochtones (Conseil exécutif).

— L'acheminement de 542 demandes d'avis sectoriels en provenance des programmes suivants : Aide à l'investissement, Aide à l'innovation et à la recherche, PECEC et programmes divers. Ces avis sont préparés par les directions sectorielles et fournissent un éclairage utile à la prise de décisions concernant les aides accordées aux entreprises industrielles.

2.1.5 La Direction de la promotion des investissements (DPI)

Les principales activités en 1987-1988

Au cours de l'exercice 1987-1988, la DPI a participé à sept projets impliquant des investissements de 16 900 000 $ et la création de 241 emplois. La liste de ces projets est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau VI
Les projets auxquels la DPI a contribué durant l'exercice financier 1987-1988

Société	Pays d'origine	Investissement en millions $	Emplois	Produits fabriqués
Abressa[1] Saint-Sébastien	Espagne	1,0	10	Blocs abrasifs
Société Mors du Canada[1] Sherbrooke	France	2,0	28	Instruments de mesure
Labem S.A.[1] Pointe-Claire	France	—	10	Avionique
Hillmer Foundries[3] Saint-Laurent	Canada	1,0	8	Moulage non ferreux
Yvan Paques[1] Drummondville	Belgique	1,8	30	Signalisation routière
Fonderie unique[2] Farnham	Canada	4,3	80	Moulage en acier
Jackstaedt GmbH[4] Vaudreuil	RFA	6,8	75	Produits autocollants

1 Implantation
2 Relance
3 Coparticipation
4 Acquisition

De plus, la Direction a accueilli 15 groupes dont 11 provenaient d'Asie et 4 d'Europe. De nombreuses missions individuelles ont également eu lieu.

Au chapitre des activités de promotion vers l'étranger, mentionnons la participation à quatre expositions, quatre missions ministérielles (Asie : 3, Europe : 1) et à un séminaire sur l'investissement tenu à Long Island, New York.

La répartition géographique des missions de la DPI

Asie	4
Europe	4
New York	2
Mexique	1
Canada	3

Notons également que la préparation de la participation de la Direction à Réseau 1988 est en cours.

De même, en collaboration avec la Direction des communications, la DPI a élaboré un document audiovisuel, *Québec means business*. Elle a également produit un nouvel étui Techno-Dollar, ce qui a impliqué la révision de cinq fascicules et la traduction, en japonais et en allemand, de dix autres.

Ont également eu lieu, les activités suivantes :

— conférence de presse du ministre sur ses missions en Asie ;

— publication d'un cahier spécial sur le Québec dans *New England Business Magazine* (novembre 1987) ;

— parution d'une réclame publicitaire dans *Nikkei Business* (octobre 1987);

— parution d'une réclame publicitaire et d'interviews du ministre dans *Canada – UK Link* (Londres, mars 1988);

— parution d'une réclame publicitaire dans un journal économique de Norvège (mars 1988).

Des représentants de la Direction ont participé aux événements suivants:

— réunions périodiques de la table de concertation de la promotion internationale de l'Association des commissaires industriels du Québec;

— réunions périodiques avec des représentants d'Investissement Canada, du ministère des Affaires extérieures du Canada et du ministère de l'Expansion industrielle régionale;

— réunion annuelle des conseillers économiques du Québec à l'étranger;

— congrès de l'Association canadienne de développement industriel et de l'Association des commissaires industriels du Québec.

Dans le cadre de la préparation de la programmation pour 1988-1989, de nombreuses consultations ont eu lieu auprès des unités sectorielles du MIC, des services fédéraux à Montréal et à Ottawa ainsi que des représentants du Québec et du Canada en poste à l'étranger.

La Direction a également procédé au recrutement d'un attaché à l'investissement à la Délégation générale du Québec à Londres.

Enfin, elle a mis sur pied le Service recherche et soutien afin de répondre aux besoins d'information de la clientèle et d'informatiser ses données.

2.1.6 La Direction de la vérification interne (DVI)

La Direction de la vérification interne joue un rôle d'évaluation et de contrôle. Elle voit à informer la haute direction du Ministère du degré d'atteinte de ses objectifs, de l'efficacité de son contrôle et de la conformité de ses actions à la législation et aux règles établies.

Avant de déposer le rapport final d'une vérification, la DVI en remet une copie au gestionnaire concerné et l'invite à lui faire parvenir ses commentaires. Ce gestionnaire reçoit alors une appréciation sur la qualité de sa gestion et le rendement de son équipe ainsi que des recommandations susceptibles de combler les lacunes détectées.

Puis le comité de vérification se réunit pour étudier et analyser ce rapport, juger de la pertinence des recommandations et demander un suivi sur la mise en application des recommandations approuvées. Annuellement, le comité étudie et approuve le plan à long terme et le programme de vérification de l'année.

Partie III
Les directions sectorielles

3.1 La Direction de la chimie et de la métallurgie (DCM)

3.1.1 Le Service des industries biotechnologiques et pharmaceutiques (SIBP)

Au cours de la période 1987-1988, le Service des industries biotechnologiques et pharmaceutiques a été modifié en fonction des priorités sectorielles du Ministère. Aussi, a-t-il mis l'accent sur les activités des secteurs pharmaceutique et bio-industriel.

Au chapitre des avis et conseils, le Service a répondu à quelque 60 demandes au cours de l'année écoulée. La majorité provenaient du MIC ou d'autres ministères du gouvernement du Québec.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
7	48	1	4	60

Dans le domaine des études et publications sectorielles, le Service a publié une étude d'envergure intitulée *L'Industrie de la chimie organique au Québec*. Réalisée en collaboration avec le DGRP, cette étude fait état de la situation de chacun des sous-secteurs composant l'industrie de la chimie organique. Elle a été distribuée aux divers intervenants économiques concernés par le sujet.

Par ailleurs, l'exploration du secteur des produits pharmaceutiques naturels a été entreprise en vue d'élaborer un profil sectoriel.

En ce qui a trait au secteur pharmaceutique multinational, les débats sur la Loi des brevets et, finalement, son adoption en novembre dernier ont mis en évidence d'intéressantes opportunités pour le Québec. Ainsi, 630 millions de dollars d'investissements et la création de 1 350 emplois sont prévus pour les 10 prochaines années. De même, certaines des actions découlant d'un plan stratégique proposé aux autorités du MIC au cours de l'exercice précédent sont amorcées ou réalisées.

Le SIBP a suivi de près l'adoption de la Loi des brevets, en proposant les actions appropriées aux autorités du MIC et au Conseil d'examen des prix des médicaments, nouvellement formé, et en recommandant le réalisation des promesses d'investissements des entreprises pharmaceutiques.

En étroite collaboration avec des universités et des centres de recherche du Québec, le Service a également produit un répertoire des principaux groupes de recherche en santé avec lesquels les entreprises pourront réaliser des projets; il s'agit d'un outil essentiel à la promotion des investissements dans ce secteur.

Il a aussi collaboré intensivement à la préparation et participé à la mission ministérielle sur les biotechnologies dans le domaine de la santé, réalisée en mars dernier en Europe.

L'évolution des mesures fiscales québécoises à la RD (recherche- développement) a été suivie par le Service, lequel a de plus supporté les changements proposés récemment par le Conseil de la science et de la technologie.

Également, en collaboration avec la DGRP, le Service a travaillé à l'élaboration de modifications concernant la tarification et la liste des médicaments du Programme d'assurance-médicament du Québec.

Les projets de développement ou de modernisation de quelques entreprises du secteur pharmaceutique ont été suivis de près, notamment ceux de Nordic et de Squibb. Enfin, le Service a participé activement au Congrès mondial vétérinaire (kiosque, promotion, information) qui a connu un grand succès à Montréal l'été dernier.

En matière de pharmaceutique autochtone, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les membres du Groupement provincial de l'industrie du médicament (GPIM) en 1987-1988, afin d'adapter les actions à leurs besoins. Le GPIM nous a transmis, en janvier dernier, des propositions pour l'année 1988-1989 dont certaines ont fait l'objet d'une aide en vertu du programme PAASIQ (tenue d'un colloque, prospection de nouveaux produits et de nouveaux marchés, négociations en vue de la diminution des délais pour l'acceptation des médicaments, etc.).

En octobre dernier, le Service et le GPIM ont mené une mission en France, en collaboration avec le Syndicat national français de l'industrie pharmaceutique. Les activités suivantes étaient au pro-

gramme : table ronde avec l'industrie française, rencontre avec trois associations, visites individuelles d'entreprises.

À la suite de l'élaboration d'une stratégie de développement des bio-industries, le SIBP a participé très activement à plusieurs congrès et expositions, tels le Troisième congrès du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) à Montréal, Biotech 87 à San Francisco, Transtech International à Montréal (kiosque, documentation, rencontre avec des entreprises, etc.). En collaboration avec la Direction des communications et la Direction de la promotion des investissements, le Service prépare actuellement sa participation à Canbiocon 88, un congrès-exposition international dans le domaine de la biotechnologie qui se tiendra à Montréal. Au calendrier des activités figurent : la présentation d'un kiosque avec la participation d'universités québécoises, une conférence du ministre du MIC, le soutien à la promotion de l'événement auprès des intervenants et l'accueil des missions américaine, japonaise et autres.

Toujours dans le cadre de ses activités dans le secteur des bio-industries, le Service a accueilli une mission allemande mise sur pied en collaboration avec le gouvernement du Canada et surveille de près les ententes industrielles et institutionnelles qui pourraient en découler.

La formule de collaboration et de financement conjoint (MIC, MCEDT, MEIR, CNRC, etc.) a été retenue pour la réalisation d'une brochure de prestige en biotechnologie. Cette brochure, maintenant disponible, fait état de la situation de la biotechnologie au Québec, en présente les principaux acteurs et démontre les avantages d'investir au Québec.

L'évolution de certains projets industriels a fait l'objet d'un suivi étroit, notamment celle du projet Iogen, recommandé en vertu de l'Entente fédérale-provinciale et celle de quelques projets de production de BT (insecticide biologique) qui semblent, à l'heure actuelle, intéresser plus d'un promoteur.

Enfin, le MIC fait maintenant partie du Comité des biosciences du Centre d'initiative technologique de Montréal (CITEC), groupe qui se penche sur les voies d'avenir de la biotechnologie dans la région de Montréal. Il collabore présentement à la réalisation d'une stratégie en ce sens.

3.1.2 Le Service des industries chimiques inorganiques (SICI)

Au cours de l'année 1987-1988, les avis et conseils ont occupé 24 % des ressources professionnelles du Service, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
42	37	32	16	127

Cette année, le SICI a identifié une opportunité d'investissement au Québec dans le secteur de la production d'hydrosulfite de sodium. Une monographie sectorielle a été préparée sur le sujet, laquelle est en cours de publication. De plus, les deux entreprises américaines approchées individuellement par le Service se sont montrées intéressées par un investissement dans ce secteur au Québec.

Dans le secteur du chlorate de sodium, plusieurs projets d'investissement proposés par des entreprises au cours de la dernière année, ont sollicité une prise de position de la part du Service. Après une réévaluation de l'ensemble de la situation, il est apparu évident que, même si les investissements dans ce secteur demeurent intéressants pour le Québec, d'autres secteurs industriels représentent un plus grand levier économique et davantage de besoins en développement.

En ce qui a trait à l'hydrogène, le SICI a collaboré avec la Direction des énergies nouvelles du ministère de l'Énergie et des Ressources (MER), avec le ministère des Relations internationales (MRI) et avec la Commission de la communauté européenne (CCE) afin de préparer une étude de faisabilité sur un concept pilote pour l'exportation d'hydrogène électrolytique québécois vers l'Europe. Bien que, par son aspect énergétique, ce projet relève surtout du MER, l'expertise du Service a été largement utilisée au cours de cette étude.

Au chapitre des produits chimiques utilisés en électronique, le Service a poursuivi ses efforts de promotion du développement d'un projet d'usine de silicium de haute pureté, laquelle approvisionnerait l'industrie locale de l'électronique. Une étude de faisabilité a été réalisée dans le cadre du programme PACPI et les résultats de cette dernière ont incité une entreprise intéressée à approfondir ses évaluations. Par ailleurs, le Service s'est tenu à jour au sujet de l'évolution de la technologie utilisant l'arséniure de gallium comme semiconducteur.

Au cours des 12 derniers mois, le Service a amélioré sa connaissance du secteur de traitement de surface des métaux, lequel regroupe surtout des PME. Ainsi, une mise à jour du répertoire des entreprises de ce secteur a été entreprise et les informations requises par la préparation d'une monographie ont été colligées.

De même, le Service a poursuivi ses recherches d'information dans le but d'évaluer les opportunités au Québec dans les secteurs du quartz fondu et du quartz cultivé. Une mission de prospection d'investissements et d'évaluation technologique dans ces secteurs a également été préparée.

Quant aux démarches de prospection entreprises par le Service et par différents organismes afin d'identifier des investisseurs intéressés à un projet d'usine de verre plat au Québec, elles ont suscité l'intérêt d'une firme européenne oeuvrant dans ce domaine. Tout au long du cheminement de ce dossier, le Service a supporté les investisseurs lors de leurs démarches locales, a représenté le MIC au sein du comité d'évaluation dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le développement industriel et a conseillé les autorités ministérielles.

En collaboration avec Hydro-Québec et la Société générale de financement (SGF), le Service a, de plus, réalisé une étude d'opportunité dans le secteur des filaments de fibre de verre. À la suite des activités de prospection découlant de cette étude, une entreprise européenne s'est montrée intéressée à un investissement au Québec. Des études plus approfondies sont actuellement en cours. Le filament de fibre de verre est principalement utilisé comme fibre de renforcement pour les plastiques.

Le Service est aussi intervenu à plusieurs reprises auprès du MER, de la SDI et de l'OPDQ, afin de sensibiliser ces organismes aux difficultés qui attendent les quelques promoteurs et entreprises qui tentent d'utiliser certains dépôts de silice du Québec, comme levier de développement régional.

De même, au cours des derniers mois, le Service a suivi le développement, au ministère de l'Environnement du Québec, d'une nouvelle stratégie d'intervention au niveau industriel. Selon cette approche, six secteurs industriels prioritaires sont identifiés, dont deux relèvent de la Direction des industries chimiques. Des interventions de sensibilisation ont été réalisées au niveau sous-ministériel, afin de souligner les conséquences négatives possibles pour ces secteurs de l'application d'une pareille stratégie. Des échanges ont eu lieu avec le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) à ce sujet et un comité MIC-MENVIQ a été institué afin de travailler à l'harmonisation de la nouvelle stratégie en fonction de la mission économique du Gouvernement ; le Service y agit comme support.

Enfin, dans le cadre d'une évaluation de ses interventions dans le secteur des emballages, le Service a souligné la nécessité pour le développement industriel du Québec de considérer l'emballage non pas uniquement comme une industrie ou un secteur industriel fournissant des matériaux d'emballage aux autres secteurs industriels, mais également comme une fonction d'entreprise très importante, dont chaque entreprise industrielle devrait être préoccupée.

3.1.3 Le Groupe des industries pétrochimiques (GIP)

Le Groupe des industries pétrochimiques a vu le jour au début de juillet 1987 à la suite de la réorganisation des activités de la Direction des industries chimiques et métallurgiques. En décembre 1987, il accueillait deux nouveaux professionnels.

La majorité des avis émis par le GIP, à la demande du MIC, concernent les projets soumis à la SDI et les communications avec les autorités du Ministère.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
4	16	0	2	**22**

Au chapitre des études et publications sectorielles, un répertoire sur l'industrie des savons et composés de nettoyage au Québec a été revu, corrigé et publié en cours d'année. De même, des efforts importants ont été accordés à la préparation d'un répertoire sur l'industrie des produits chimiques industriels au Québec. Un travail de révision en profondeur du répertoire des fabricants québécois de plastiques et résines synthétiques est également en cours.

Dans le secteur de la pétrochimie primaire, les efforts du Groupe ont porté sur la poursuite du plan de consolidation et de relance de la pétrochimie montréalaise. La modernisation de Pétromont s'effectue rapidement et l'entreprise a maintenant complété la plus grande partie des investissements visant à accroître sa flexibilité dans la réception des charges d'alimentation. Ayant retrouvé le chemin de la rentabilité en 1987, elle procède au redémarrage de deux réacteurs à son usine de polyéthylène. Le Comité de gestion de l'entente de septembre 1984 a poursuivi son contrôle régulier à cet effet. De même, les travaux du Comité de coordination de la pétrochimie (SGF-MER-SOQUIP-MIC) se sont poursuivis ; le Comité entend faire réaliser une étude majeure afin de dégager une orientation stratégique pour le développement de l'industrie chimique au Québec (horizon 1995-2005). Le Groupe a suivi de près l'évolution du projet Soligaz, marquée en cours d'année par la décision de l'Office national de l'énergie (ONE) sur le mode de tarification pour les utilisateurs du pipeline Sarnia-Montréal, par l'opposition d'Interprovincial Pipeline (IPL) à la conversion du même pipeline et

par la participation de Pétromont dans le consortium Soligaz qui équivaut à 25 % (à même la participation initiale de SOQUIP).

L'année a également été marquée par le redémarrage des installations de la Société pétrochimique Kemtec à Montréal-Est et par la mise en oeuvre d'un projet majeur (95 millions de dollars) visant l'expansion et la modernisation de l'unité de cumène ainsi que l'installation d'une nouvelle unité de paraxylène. De même, à la suite d'une étude de faisabilité réalisée en cours d'année, un groupe d'entreprises travaille à la concrétisation d'un projet d'usine de production de monomère chlorure de vinyle (VCM), un dérivé de l'éthylène. Pour sa part, Pétromont envisage une augmentation de près de 25 % de sa capacité, alors qu'une autre entreprise désire réaliser divers investissements de modernisation totalisant 30 millions de dollars. Le Groupe a entrepris l'évaluation de ces trois projets, de concert avec la SDI.

Enfin, une entreprise développait, en 1987-1988, un concept de centre pétrochimique basé sur la production de l'acétylène et de ses principaux dérivés ; le concept fait largement appel à l'électricité (400 MW) tout en requérant de très grandes quantités de gaz naturel. Ce projet pourrait signifier des investissements de près d'un milliard de dollars. Diverses études techniques sont présentement en cours.

En ce qui a trait aux polymères et élastomères, le Groupe a soutenu et suivi de nombreux dossiers au cours de l'année. Parmi eux, mentionnons Himont à Varennes, qui a annoncé une expansion de 50 millions de livres de sa capacité de fabrication de polypropylène (3 millions de dollars) après s'être doté d'équipements de RD (2,6 millions de dollars), le tout couronné par le déménagement de son siège social de Mississauga à Montréal. Hercules, pour sa part, a complété en décembre 1987 son projet d'usine de fibres discontinues en polypropylène (20 millions de dollars). BF Goodrich, de son côté, a mis en opération, en juin 1987, deux lignes de composition et deux polymérisateurs à Shawinigan (13 millions de dollars). Une autre entreprise a soumis, pour approbation, un projet de composition d'ABS de 4 millions de dollars. Diachem, à Trois-Rivières, mettait en route, en décembre, son usine de polyacrylamides en solution et émulsion (3 millions de dollars). Mars 1988 a vu le démarrage des opérations de Bokem, fabricant de résines phénoliques liquides, projet évalué à 2,5 millions de dollars. Bituflex, entreprise conjointe Bitumar et Elf-Aquitaine, débutait sa production d'asphalte polymérique en novembre (2,5 millions de dollars). Enfin, une entreprise complétait, en mars 1988, une étude de faisabilité portant sur la fabrication de résine de polyéthylène téréphtalate.

Dans le secteur de la synthèse organique, deux projets de fabrication de formaldéhyde et de concentré d'urée-formaldéhyde ont été annoncés au cours de l'année. Borden, à Laval, construit actuellement une usine de 35 kt (7 millions de dollars), alors que Reichhold accroît de 41 kt la capacité de production de son usine de Sainte-Thérèse (7,1 millions de dollars). D'autre part, Uniboard construira à Val-d'Or une usine de formaldéhyde et une usine de résine urée-formaldéhyde (11 millions de dollars). Delmar, quant à elle, envisage une relocalisation à Baie-d'Urfé et l'expansion de ses opérations de LaSalle (6,1 millions de dollars). De même, Kempac relocalise ses opérations à Mirabel (5,9 millions de dollars), alors que Laboratoires Choisy en augmente le volume à Louiseville (2,9 millions de dollars). Handy (sulfonate de naphtalène, polycondensat de formaldéhyde), Neo-Chem (polyols, polyuréthanes) et Actech (adhésifs) ont également réalisé des projets de plus d'un million de dollars chacune.

Dans le domaine des pneus et du recyclage, Goodyear réalise actuellement à Valleyfield un projet de modernisation de 8 millions de dollars, alors qu'Ani-Mat agrandit son usine de Saint-Élie-d'Orford (1 million de dollars). Des efforts majeurs ont été consacrés à divers projets de récupération, disposition ou recyclage des vieux pneus dont, entre autres, la pyrolyse de Pétro-Lysis.

De même, une attention particulière a été accordée en cours d'année au rapprochement du Groupe, tout comme de l'ensemble de la Direction des industries chimiques, et des dirigeants hors Québec des principales sociétés chimiques actives au Canada. Enfin, le Groupe a travaillé à parfaire son expertise concernant les développements dans le secteur de la protection de l'environnement susceptibles d'affecter les entreprises de son secteur.

3.1.4 Le Service des industries métallurgiques (SIME)

Au cours de 1987-1988, les activités du SIME se sont maintenues à un niveau comparable à l'exercice précédent. Le nombre total de demandes d'information requérant un avis sectoriel est de 158 comparativement à 147 pour 1986-1987.

Le Service a reçu un plus grand nombre de demandes des entreprises, des associations et des divers ministères du gouvernement du Québec alors que le nombre de demandes en provenance du MIC a chuté sensiblement. La clientèle du Service provient pour l'essentiel du Bureau des sous-ministres et des autres directions générales du MIC, des gestionnaires des programmes d'aide financière des gouvernements

(SDI, OPDQ, MEIR) et des entreprises, plus particulièrement des entreprises du secteur des fonderies de pièces moulées. Encore cette année, les renseignements demandés ont été fort variés et ont touché l'ensemble des secteurs et sous-secteurs de l'industrie métallurgique.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
49	59	22	28	**158**

Parmi les principales interventions du SIME, on compte : la préparation de divers dossiers-synthèses d'information en vue de missions du ministre à l'étranger, des exposés sur la structure et la compétitivité de l'industrie métallurgique québécoise dans un contexte de libre-échange avec les États-Unis, des analyses de la structure industrielle de quelques régions du Québec, des exposés sur divers projets de relance de PME dans le secteur des fonderies de pièces moulées, des avis sur la réglementation du ministère de l'Environnement du Québec, l'étude des perspectives de marché de divers produits métallurgiques, l'implantation et la modernisation d'entreprises dans les domaines de l'acier, du plomb, du cuivre, de l'aluminium et de plusieurs autres secteurs de l'industrie métallurgique.

En ce qui a trait à l'aluminium, une analyse des études de faisabilité antérieurement réalisées pour des projets d'implantation d'alumineries au Québec a fait ressortir plusieurs éléments de nature à rendre attrayant un projet d'investissement dans un contexte sectoriel aujourd'hui beaucoup plus favorable. Certaines variables importantes, tels les coûts d'électricité, la fiscalité, les prix et les marchés, ont été étudiées de façon plus approfondie afin de mieux connaître leur impact respectif sur la rentabilité d'un éventuel projet d'investissement. La faisabilité du projet dans les prochaines années ayant été reconnue, le dossier a été présenté à la Société générale de financement (SGF) qui a accepté de l'inclure parmi les activités prévues à son plan de développement. De même, un groupe d'intervenants québécois liés au développement de projets majeurs a été réuni par le MIC et la SGF pour travailler sur un projet d'implantation. L'accueil au Québec des entreprises étrangères s'est terminé en mars 1988 et un consortium d'investisseurs, basé sur le modèle d'Aluminerie Bécancour, est en voie de formation. La plupart des entreprises accueillies se sont montrées intéressées à poursuivre les discussions et à investir dans une étude de faisabilité spécifique à ce nouveau concept de projet. Des discussions ont également été amorcées avec les deux paliers de gouvernement.

Dans le secteur du magnésium, la réalisation du projet Norsk-Hydro concernant la production du magnésium primaire a amené la formation d'un groupe de travail pour étudier les possibilités de développement d'industries de transformation secondaire au Québec. L'étude porte sur deux scénarios de développement : l'implantation, au Québec, d'usines de transformation d'origine étrangère et/ou le développement de cette industrie à partir d'entreprises québécoises. Deux missions industrielles à l'étranger ont eu lieu au cours de l'exercice 1987-1988. L'une au printemps 1987, au Japon, qui a réuni des partenaires potentiels du Québec et de l'industrie internationale du magnésium. Au cours de cette mission, il y a eu visites d'usines de transformation et discussions d'opportunités de projets conjoints. Des experts de la compagnie Norsk-Hydro sont venus par la suite au Québec, pour évaluer le potentiel d'exploitation des fonderies susceptibles de devenir partenaires et pour discuter avec des utilisateurs potentiels de pièces en magnésium. L'autre mission a eu lieu à l'automne 1987 : il s'agissait d'une mission de reconnaissance en Europe, organisée en collaboration avec le Service de la promotion des investissements. Au cours de cette deuxième mission, il y a eu rencontres avec des producteurs et utilisateurs de pièces en magnésium qu'on a informés de la politique québécoise de développement dans ce secteur.

Des rencontres de sensibilisation de divers instituts de recherche du Québec, dans le but de les inviter à amorcer le développement d'une expertise, ont également été tenues. Au cours de ces rencontres, la création d'un centre national de technologies du magnésium à participation mixte gouvernements-industrie a été proposée. Ces nombreux efforts promotionnels ont suscité des entretiens préliminaires avec une entreprise étrangère multinationale intéressée à réaliser un projet au Québec.

Le SIME s'est également préoccupé de la stimulation d'investissements dans les procédés énergivores. La perspective de générer plus d'investissements dans les secteurs prioritaires de l'électrochimie et de l'électrométallurgie a été évaluée avec la collaboration du Service des industries chimiques inorganiques. Plusieurs rapports ont été analysés afin de cerner la situation concurrentielle mondiale de la tarification d'électricité du Québec.

Le secteur des fonderies de pièces moulées, constitué d'environ 80 entreprises, des PME pour la plupart, a continué d'être l'objet de nombreuses interventions du SIME. Un profil sectoriel a été complété dans le sous-secteur des fonderies de métaux non ferreux. Au moyen d'avis sectoriels et de programmes d'aide, plusieurs projets d'implantation, de moder-

nisation ou d'expansion d'usines dans des créneaux de marché dynamique et de technologies d'avant-garde ont été encouragés. Parmi les dossiers traités, on compte une usine pilote utilisant la technologie du polystyrène perdu, la relance de Métallurgie Farnham, la production de sables de fonderie, une étude du marché d'exportation de composantes électriques produites par la technologie du moulage sous pression et d'autres projets soumis par la Société de développement industriel. Des rencontres avec des entreprises spécialisées dans la recherche et le développement ainsi que la présence d'intervenants du Service à des congrès et conférences internationales de renommée ont permis de développer une expertise dans le sous-secteur des pièces moulées en magnésium. La préparation d'une mission de prospection des technologies de moulage du magnésium en Europe a été amorcée.

Le Service a également produit un document d'analyse des opportunités d'investissement dans le sous-secteur des aciers inoxydables, lequel a été présenté au Bureau des sous-ministres. Cette étude a mis au jour un bon potentiel de développement au Québec des aciers inoxydables plats et des produits tubulaires soudés. Une stratégie d'intervention a été préparée pour faire connaître ces opportunités aux entreprises et, s'il y a lieu, réaliser des études plus exhaustives sur les marchés et la faisabilité de tels projets. Par ailleurs, les contacts ont été intensifiés dans le milieu de l'industrie sidérurgique, par le biais d'interventions auprès du Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie (CCCES) et de l'Association pour la recherche dans l'industrie sidérurgique canadienne (ARISC). Un consortium d'entreprises et de centres de recherche a été mis sur pied pour évaluer les possibilités de développement de la technologie de la coulée continue des bandes d'acier au Canada. Le Service a soutenu ce dernier projet auquel Sidbec-Dosco songe à participer.

Le souci de développer une usine de transformation des poudres métalliques a amené le Service à organiser, en collaboration avec des industriels du Québec, une mission à l'étranger. Ces derniers ont commandé une étude de faisabilité réalisée conjointement avec le MIC.

Les activités dans le secteur des ferro-alliages touchent deux dossiers d'investissement majeurs : un premier ayant trait à un consortium d'investisseurs qui s'intéressent à la production de ferrochrome et un second, à la production de silicium métallurgique. Des études de faisabilité, financées en partie par le MIC, sont en voie de réalisation. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a rencontré les promoteurs lors d'une récente mission en Europe.

De plus, le Service a entrepris la révision d'un profil du secteur de la forge et commandé un répertoire corrigé des installations de traitement thermique des métaux. Enfin, il a continué d'élaborer un fichier informatique sur les entreprises du secteur métallurgique.

3.1.5 Le Service des industries des matériaux (SIMA)

Le Service des industries des matériaux a été constitué au cours de l'été 1987 : dès septembre, trois professionnels étaient regroupés ; en février, un quatrième se joignait à l'équipe.

Au cours des sept derniers mois de l'année financière, le Service a répondu à 23 demandes d'avis reliées à des projets d'investissements dépassant au total les 50 millions de dollars.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
0	21	0	2	**23**

Organisée en collaboration avec le Service, Expoplast '87, une exposition sur le plastique, a été préparée par la Société des industries du plastique du Canada (SPI). Cette exposition s'est tenue, pour la première fois, à Montréal. Les objectifs du Service étaient les suivants :

— rencontrer des industriels pour les inciter à y exposer ;

— regrouper des organismes publics et parapublics en un espace bien identifié afin de mettre en évidence la participation gouvernementale dans ce secteur d'activité économique ;

— élaborer une présentation en collaboration avec l'Association des designers industriels du Québec.

La quasi-totalité des espaces ont été loués et 3 000 visiteurs s'y sont présentés. Les membres de la Société des industries du plastique ont exprimé leur souhait d'avoir une Expoplast '90.

Le Service a suivi avec régularité les activités des quatre comités de la SPI qui se réunissent une fois par mois : chaque professionnel du Service est responsable d'un comité (emballage, environnement, exportation, construction).

Le développement de l'utilisation des plastiques est conditionnel au respect des normes gouvernementales. Des réglementations sévères sont d'ailleurs en voie d'élaboration aux États-Unis et en Italie. Le Service, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, s'est penché sur certains dossiers tels le

recyclage des plastiques solides que l'on retrouve dans les déchets domestiques et le recyclage des bouteilles de boissons gazeuses.

3.1.6 Le Bureau des grands projets (BGP)

Son mandat

Le mandat du Bureau des grands projets se divise en trois volets :

— faciliter la concrétisation des grands projets et programmes d'investissement susceptibles d'être réalisés au Québec ;

— faciliter l'étape de la réalisation de ces projets et programmes au Québec ;

— suivre l'évolution des grands projets canadiens et internationaux auprès des principaux organismes de financement dans le but de dégager des occasions d'affaires pour les entreprises québécoises.

Le BGP fait rapport au Comité ministériel permanent du développement économique (CMPDE) par l'entremise du ministre. De même, un membre du BGP représente le Québec au sein du Comité fédéral-provincial sur les projets d'immobilisation et les retombées industrielles, patronné par le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Un représentant siège également au sein du comité CMOP (Canadian Market Opportunities Program) qui est chapeauté par les pétrolières.

Le mandat du BGP se concrétise donc par la réalisation des activités suivantes :

— Maintenir des contacts étroits auprès des principales sources de financement, telles que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Société pour l'expansion des exportations (SEE), la Banque mondiale, les Nations unies et la Société de développement industriel (SDI), des principaux bureaux de génie-conseil du Québec et du Canada, et des associations de manufacturiers et de fournisseurs du Québec.

— Obtenir de l'information à la source sur le déroulement des projets et des programmes d'investissement ainsi que sur l'inventaire des besoins en biens et services, et diffuser auprès des entreprises québécoises l'information utile.

— Rechercher et identifier (en collaboration avec les directions sectorielles, les bureaux régionaux et le CRIQ) les entreprises québécoises offrant un potentiel qui puisse répondre aux exigences des projets d'investissement.

— Faciliter aux entreprises l'accès rapide aux services financiers (tels les programmes de la SDI) et techniques existants (gestion, recherche, normalisation, exportation).

— Seconder les entreprises québécoises dans leurs efforts de pénétration des marchés issus des grands projets en favorisant, entre autres, la formation de consortiums.

— Participer à certaines études relatives à la pertinence de certains projets et recommander les modifications à apporter ou les nouvelles mesures à mettre en oeuvre afin de maximiser les effets de développement des grands projets.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988*

Administrateurs	5
Employés de bureau	0
Total	**5**

Les principales réalisations en 1987-1988

Voici un aperçu des interventions et activités réalisées par le Bureau des grands projets pour l'année 1987-1988, de quelques résultats obtenus et des orientations privilégiées.

Dans le cadre de la modernisation de l'usine de pâte à papier de la Domtar à Windsor (le plus gros investissement du genre au Canada : 1,2 milliard de dollars), une collaboration exemplaire entre la Domtar et le BGP nous a permis de faire participer un grand nombre de sous-traitants québécois à la réalisation de travaux de haut calibre auprès de firmes internationales qui continuent à les utiliser pour des projets hors Québec ; sur 800 millions de dollars investis, le contenu québécois est de l'ordre de 75 % (Canada : 85 %). Le BGP a aussi participé à l'approvisionnement des projets suivants : Domtar à Dolbeau, Cascade à Port-Cartier et Reed à Québec.

Le secteur minier

En ce qui a trait à la construction, à Noranda, de l'usine d'acide sulfurique de la Noranda, le BGP a négocié une entente de coopération avec la Noranda et la Chemetics de Toronto pour l'approvisionnement du projet d'un coût total de 125 millions de dollars dont plus de 75 % devrait être québécois.

Le domaine des transports

Le BGP a participé aux études de retombées économiques de deux projets : le projet de construction

de locomotives pour le Niger (90 millions de dollars) de Bombardier et le projet Canadair dont les retombées fiscales et économiques englobent celles du contrat Airbus A340.

Le secteur de la transformation

Parmi les projets qui ont fait l'objet d'interventions du BGP en 1987-1988, le projet d'investissement de la Norsk-Hydro (500 millions de dollars) pour la fabrication de magnésium à Bécancour, procure les plus importantes retombées économiques pour le Québec. Le BGP, en collaboration avec les ingénieurs-conseils et les gérants du projet, a établi un protocole pour repérer les fournisseurs de biens et de services en fonction de leur aptitude à répondre aux critères des appels d'offre.

Plusieurs programmes canadiens d'investissement présentant également un intérêt pour le BGP et les entreprises québécoises font l'objet d'un suivi. Il s'agit, entre autres, du projet hydroélectrique Limestone au Manitoba et du programme d'investissement du secteur pétrole et gaz. Le BGP a maintenu une présence active auprès des responsables, créant des occasions de rencontre entre acheteurs et fournisseurs et rendant accessible l'information sur les besoins en biens et en équipement de chacun des projets suivants : Mer de Beaufort, Syncrude, Terra-Nova et Hibernia de Terre-Neuve ainsi que New Grade de Régina. Le projet Hibernia bénéficie d'un renouveau d'attention de la part du BGP en raison des multiples occasions d'affaires qu'il présente pour les entreprises québécoises, sous forme d'associations ou autres. Le projet de Husky à Lloydminster est sur le point de démarrer.

Les projets et programmes internationaux offrant un fort potentiel pour les fournisseurs québécois ont aussi été l'objet d'un suivi particulier de la part du BGP, notamment dans le domaine hydroélectrique. Mentionnons :

— Tecsult International, ACDI. Réhabilitation et développement du système hydroélectrique au Gabon (80 millions de dollars) ;

— B. G. Checo ACDI, SEE. Transport d'électricité en Colombie ;

— Ressourcetec Int., Hydro-Québec, ACDI. Projet hydroélectrique en Malaisie, Sook (250 millions de dollars) ;

— Consortium CIC. Usine de pâte à papier à Thatta, Pakistan. Le BGP a été un instrument d'obtention de plusieurs contrats significatifs par des firmes québécoises.

Le BGP a, de plus, procédé à des études et à des analyses de contenu de plusieurs projets. Ces analyses ont été utilisées par la SDI, le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique et le MIC pour établir le contenu québécois réel pour fins de calculs et d'établissement de listes de fournisseurs possibles.

Dans le cadre de ses fonctions, le BGP répond aussi à plusieurs demandes d'études et d'avis de la part du MIC et de la SDI, de même qu'à un grand nombre de demandes de renseignements par les entreprises. Le rôle de conseiller du BGP en matière de projets d'investissement en voie de décision l'amène à coordonner l'information provenant des organismes gouvernementaux pour la conduite d'études de faisabilité et à mettre sur pied certains événements commerciaux.

Le BGP a organisé et coordonné la participation de plus de 60 entrepreneurs et fabricants du Québec au sein des événements suivants :

— Offshore Technology Conference, Houston, Texas ;

— Offshore Newfoundland, Saint-Jean, Terre-Neuve ;

— National Petroleum Show, Edmonton, Alberta ;

— Association des chantiers maritimes canadiens, Montréal, Québec ;

— Manufacturers Opportunities, Toronto, Ontario.

Le BGP joue aussi un rôle au sein de plusieurs des huit associations dont il est membre. À titre d'exemple, citons sa participation à la mise sur pied du colloque du Centre des grands projets sur le libre-échange, en janvier 1988, à Montréal.

Au cours de l'année 1987, le BGP a délégué un représentant au comité directeur de développement du Conseil de l'industrie de l'hydrogène. Ce dernier a pris part aux travaux de définition des orientations du Conseil au sein de l'Agence internationale de l'énergie.

En 1987-1988, le BGP a développé sa recherche d'occasions d'affaires lors de projets internationaux financés par l'ACDI, la SEE et la Banque mondiale.

Pour l'année 1988-1989, la stratégie d'intervention du BGP, qui consiste à dégager les occasions d'affaires découlant des grands projets, sera poursuivie. De plus, une priorité sera accordée à la gestion des données par le création de banques informatisées et à l'utilisation équitable du système par nos clientèles.

3.2 Le Secrétariat de la Commission permanente et interministérielle des achats (SCPIA)

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est président de la Commission permanente et inter-

ministérielle des achats dont le mandat est de réaliser la concertation nécessaire entre les ministères chargés de l'application de la politique d'achat dans leurs secteurs respectifs. L'objectif de cette politique est de maximiser les retombées sur l'économie du Québec des dépenses encourues par les institutions publiques et parapubliques pour l'acquisition de biens et de services.

Cette commission a mis sur pied un secrétariat pour coordonner, planifier et surveiller l'application de la politique d'achat du Gouvernement. Le Secrétariat assure l'exécution de ce mandat au moyen des trois services suivants :

3.2.1 Le Service des études et du développement (SED)

Le Service des études et du développement inventorie, dans les secteurs public et parapublic, les produits ayant un volume d'achats susceptible de susciter l'implantation de nouvelles entreprises au Québec et intéresse les industries québécoises à des productions particulières.

3.2.2 Le Service des opérations (SO)

Le Service des opérations accorde une aide technique aux différents responsables des achats et répond aux fournisseurs au sujet de l'application de la politique d'achat.

3.2.3 Le Service de la formation et de la promotion (SFP)

Le Service de la formation et de la promotion sensibilise tous les intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des corps public et parapublic québécois aux procédures d'achat et à la politique d'achat.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateur	1
Professionnels	10
Employés de secrétariat	2
Total	**13**

Les principales réalisations en 1987-1988

Durant l'année écoulée, le Secrétariat a poursuivi, auprès des principaux intervenants du cycle d'acquisition des biens et services des secteurs public et parapublic, ses efforts d'information sur la politique d'achat, les procédures d'achat qui président à son application et l'importance économique et sociale d'acheter des produits québécois.

La réalisation majeure du Secrétariat a été la tenue du Salon des achats, une foire inversée où les acheteurs exposent les produits qu'ils achètent à l'extérieur du Québec ou du Canada. La participation a été importante tant dans les secteurs public et parapublic que dans la grande entreprise (environ une quarantaine d'exposants). Plus de 25 000 visiteurs décisionnels des secteurs manufacturiers et de services s'y sont rendus.

Le Secrétariat a réédité deux répertoires : Le *Construguide 1988* et le *Répertoire des produits de loisirs fabriqués au Québec 1988*. De plus, il a conçu un nouveau répertoire : Le *Répertoire des acheteurs du marché public du Québec*, qui a été distribué gratuitement aux PME manufacturières québécoises au début de l'année 1988. Ces répertoires sont des outils pour aider les petites et moyennes industries du Québec à promouvoir leurs produits.

Le Secrétariat a également participé à plus d'une vingtaine d'expositions sous le thème : Les produits québécois — Faites-en votre profit. Ces événements permettent de sensibiliser les fournisseurs et acheteurs des différents cycles d'acquisition québécois à l'importance des retombées économiques et aux répercussions sociales de l'achat de produits québécois, et de les informer sur le sujet.

Le Secrétariat a participé, au sein du Groupe de travail interministériel sur les marchés publics, à l'étude et à l'évaluation de ces marchés et des répercussions d'une libéralisation éventuelle des échanges commerciaux. Il participe aussi activement aux pourparlers entre les provinces sur la libre circulation des biens et services au Canada.

Le personnel a répondu à plus de 400 demandes d'intervention ou d'information portant sur la politique d'achat ; la plupart des interventions se sont soldées par l'utilisation de produits québécois. Le Secrétariat a également donné son avis sur environ une dizaine de projets d'acquisition d'une valeur de plus de 500 000 $ afin de maximiser l'impact de ces achats sur l'économie québécoise.

La fin du mandat

Le 26 août 1987, par sa décision 87-217, le Conseil des ministres a remplacé la Commission permanente et interministérielle des achats par la Commission permanente des achats présidée par le ministre des Approvisionnements et Services. Par voie de conséquence, en principe, le Secrétariat n'existe plus depuis cette date. Cependant, après entente avec le ministère des Approvisionnements et Services, il est encore chargé de l'administration de la politique d'achat jusqu'à la mise en place du nouveau Secrétariat et au transfert officiel des responsabilités.

3.3 La Direction des biens d'équipement (DBE)

3.3.1 Le Service des équipements de transport (SET)

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Service des équipements de transport a consacré plus de 20 % de ses ressources sectorielles aux seules activités d'avis et de conseils. Ces avis et conseils ont surtout touché l'industrie aérospatiale où sont concentrés près de 50 % des emplois du secteur. L'industrie des équipements de transport a connu une baisse appréciable de la valeur de ses livraisons, occasionnée principalement par le fermeture temporaire de l'usine de General Motors en vue d'en améliorer la chaîne de montage. La diminution aurait même été plus importante si l'industrie aérospatiale n'avait enregistré une excellente performance, notamment en raison de l'intensification des activités chez Pratt & Whitney et Bell Helicopter.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
50	62	29	8	**149**

Certains projets d'investissements majeurs ont retenu l'attention du Service. Ainsi, il a analysé les demandes d'aide et proposé, de concert avec la SDI, des niveaux de support compatibles avec les aides susceptibles d'être accordées par le gouvernement fédéral dans les dossiers Canadair/Aérospatial (projet de participation aux programmes d'avions Airbus 330 et 340), Pratt & Whitney (modernisation et expansion de ses installations) et Aviation Technair (entretien et réparation d'avions).

Le Service a également suivi l'évolution du projet Bell Helicopter tant sous ses aspects administratifs (vérification des dépenses, progression des travaux, etc.) que sous celui des retombées économiques. Il a notamment contribué aux travaux du sous-comité sur la sous-traitance et mené des actions spécifiques dans les dossiers d'achat d'hélicoptères par la Garde côtière et Hydro-Québec, du nouvel aéronef embarqué de la Marine et du nouvel hélicoptère destiné aux Forces armées.

En ce qui a trait à l'adaptation des sous-traitants aux marchés aérospatiaux, le Service a organisé, de concert avec des maîtres d'oeuvre du secteur, des séminaires sur la gestion de la qualité auxquels ont participé 66 représentants de 49 entreprises. Les services de stagiaires universitaires ont été proposés à des sous-traitants afin de les familiariser avec les plans de gestion de la qualité, d'automatisation industrielle et d'informatique de gestion.

Au chapitre de la prospection d'investissements, le Service a participé à cinq missions dont quatre en Europe et une aux États-Unis. Parmi les missions effectuées en Europe, le présence de deux conseillers au Salon aéronautique du Bourget, en juin 1987, et celle d'un conseiller à la mission ministérielle européenne de mars 1988 retiennent surtout l'attention, le Service ayant largement contribué à leur organisation en terme de recrutement des entreprises participantes. À la suite des actions du SET, le compagnie française Mecaero s'est associée à Technimeca de Montréal pour la réalisation d'un projet de fabrication de visserie aéronautique évalué à 4,2 millions de dollars tandis que les firmes québécoises Tech Rep et Aviatech signaient des accords de coopération avec des firmes françaises. La recherche active de partenaires québécois et l'accueil d'investisseurs potentiels ont aussi fait partie des priorités du Service.

Par ailleurs, le Service a continué de recueillir des renseignements sur les marchés américains et canadiens du matériel de défense, dans le but de favoriser la conclusion d'alliances industrielles favorables aux intérêts québécois. Il a également pris d'autres moyens pour optimiser, au Québec, les retombées économiques des programmes de défense. Parmi ceux-ci, mentionnons l'organisation de quatre séminaires destinés aux fournisseurs québécois potentiels dans les dossiers du nouvel aéronef embarqué (avec, respectivement, les groupes Canadair/Aérospatiale et E.H. Industries) ainsi que l'achat de camions militaires de 7,5 tonnes (en collaboration avec les firmes SAAB-SCANIA et UTDC). De même, le Service a recruté des exposants québécois en vue d'une présence à ARMX-87 à Ottawa en juin 1987, manifestation à laquelle il a lui-même participé, transmis plusieurs demandes de soumissions de la U.S. Air Force à des entreprises québécoises et présenté un exposé lors d'une conférence sur l'industrie de la défense en France.

Les autres projets et activités du Service dans le secteur aérospatial ont consisté en la réalisation d'un répertoire conjoint MIC/MEIR destiné à promouvoir l'industrie aérospatiale québécoise à l'étranger et en la publication de quatre numéros du bulletin *L'Aérospatial* distribué aux chefs d'entreprises québécoises et à la clientèle cible de l'étranger afin de les renseigner sur des occasions d'affaires et des événements susceptibles de les intéresser. De plus, le Service a favorisé une coopération accrue entre les universités et l'industrie aérospatiale. Enfin, il a colligé et publié des données statistiques sur l'industrie du matériel aérospatial et de défense.

En ce qui a trait aux industries du matériel de transport urbain et ferroviaire, au chapitre des projets de transport en commun, le Service a suivi l'évolution des dossiers de la vente de l'usine d'autobus urbains de la General Motors à Greyhound, de l'octroi d'une nouvelle commande d'autobus urbains par le ministère des Transports et il a conseillé les autorités sur ces questions. Il a également participé aux travaux des comités sur les autobus urbains articulés et sur deux projets majeurs de recherche et développement de Bombardier pour en optimiser les éventuelles retombées économiques au Québec.

Le développement des fournisseurs du secteur des transports en commun intéresse aussi le Service. Ainsi, il a organisé un séminaire d'achat dans le domaine du transport terrestre des personnes, lequel a réuni 7 donneurs d'ordre et plus de 130 représentants de fournisseurs. Il a également entrepris la réalisation d'un nouveau répertoire des fournisseurs dans ce domaine, qui sera diffusé dans les milieux intéressés afin de promouvoir les activités de sous-traitance.

Dans le cadre de ses activités dans le secteur de l'industrie de véhicule et des pièces, le Service a continué le suivi du projet Hyundai sous tous ses aspects dont : la poursuite des négociations sur la lettre d'offre, les recommandations et décisions sur les questions de formation de la main-d'oeuvre, de tarification de l'électricité, de dumping, de l'Accord sur le libre-échange et d'optimisation des retombées économiques du projet au Québec. Il a, notamment, collaboré à l'organisation du séminaire d'achat du 29 juin 1987, incitant les fournisseurs québécois potentiels à y participer.

De plus, le Service a piloté, de concert avec les responsables fédéraux, le dossier de la modernisation de l'usine de General Motors à Boisbriand, lequel implique des déboursés de 450 millions de dollars. Mentionnons que le Québec a accordé une subvention de 110 millions de dollars à la compagnie pour éviter la fermeture de l'usine dans un contexte de surcapacité de la production nord-américaine.

Le Service a aussi participé à l'organisation de deux réunions de la Table sectorielle sur l'automobile. Cette table, présidée par le ministre, regroupe des représentants patronaux et syndicaux intéressés au développement de l'industrie automobile.

En ce qui concerne la promotion et la prospection d'investissements dans l'industrie des pièces d'automobiles, le Service a travaillé activement à la réalisation de 5 projets totalisant plus de 160 millions de dollars d'investissements et représentant plus de 1 000 emplois. La mission européenne de cinq industriels québécois, organisée conjointement avec le MEIR et le SET en octobre 1987, et la participation au congrès annuel de la Society of Automotive Engineers à Détroit ont permis d'identifier de nouvelles occasions d'investissements.

Par ailleurs, le Service a poursuivi ses activités de développement de la sous-traitance dans le domaine de l'automobile en raffermissant ses contacts avec les donneurs d'ordre du milieu, en faisant la promotion des capacités de production québécoises et en aidant les fournisseurs préalablement choisis dans leurs démarches. Au nombre de ces activités, soulignons surtout l'attention particulière accordée aux fournisseurs québécois pour les projets de BMW et Chrysler, la préparation d'un répertoire d'usinages en collaboration avec [illegible] fournisseurs québécois en vue de la visite de MM. Mercedes-Benz, Porsche et Volkswagen.

Le Service a également participé au forum annuel des chercheurs du programme d'étude du Massachusetts Institute of Technology (MIT) sur l'industrie mondiale de l'automobile et vers le solde de la subvention autorisée de 50 000 dollars américains, ce qui a permis à un chercheur québécois de s'associer au programme. Enfin, le Service a entrepris la réalisation d'un profil sectoriel de l'industrie des pièces de rechange et participé à l'Automotive Parts and Accessories Show tenu à Chicago, en août 1987.

Les stratégies de développement des industries du matériel aérospatial, de défense, de l'automobile et des pièces ont pour leur part fait l'objet d'une mise à jour afin d'être intégrées à la politique du Ministère.

En collaboration avec la DGSE, le Service a également proposé la création du Groupe de concertation sur la qualité, composé de dirigeants d'entreprises, laquelle a été annoncée par le ministre en octobre 1987. A aussi été mis sur pied un groupe d'action interne destiné à concerter les actions de promotion du concept de gestion intégrale de la qualité entre différentes unités administratives du MIC.

Le Service a, de plus, participé à l'organisation du colloque Composites 87 tenu à Saint-Jérôme le 15 décembre 1987, lequel a attiré plus de 120 participants. Ce travail de sensibilisation s'est poursuivi auprès des entreprises afin d'améliorer leurs connaissances sur les technologies des composites et sur le potentiel de marché dans le secteur du matériel de transport, notamment en organisant des visites d'entreprises par des spécialistes du domaine.

Au cours de l'exercice, le Service a également poursuivi la réalisation du projet de banque de données inter-services sur les entreprises manufacturières, afin de soutenir les actions québécoises de développement industriel.

De même, des dossiers d'information ont été montés sur les différents facteurs de localisation industrielle et le Service a maintenu des relations suivies avec les différentes associations sectorielles. Enfin, le SET a participé aux travaux du Conseil de la recherche et du développement en transport ainsi qu'à l'organisation du Salon des achats 1987.

3.3.2 Le Service de la machinerie, de l'usinage et de l'estampage (SMUE)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
117	158	156	51	**482**

Dans le domaine de la machinerie pour l'exploitation et la transformation des ressources, en ce qui a trait à l'équipement pour l'industrie forestière et les scieries, les démarches du SMUE pour trouver un partenaire à la Compagnie Swécan ltée se sont traduites par l'acquisition de cette dernière par Les Équipements Denis ltée. Cette réalisation est conforme à l'orientation de ce secteur au Québec, soit de favoriser le regroupement des entreprises.

Dans le secteur de l'industrie des pâtes et papiers, de nombreux efforts ont été déployés par le Service pour suivre de près les projets majeurs dans le but de maximiser leurs retombées économiques au Québec. Plusieurs demandes de recherche de sous-traitants et de partenaires provenant de sociétés étrangères ont nécessité des démarches auprès des fabricants québécois. Une mission de prospection de technologie a été réalisée à l'occasion de la Semaine du papier à Stockholm, en Suède (SPCI '87). L'appui à divers projets de développement (qui ont bénéficié du programme PARIQ) a abouti au lancement, par la Société Hymac ltée, du plus gros raffineur au monde.

En ce qui concerne la machinerie pour l'exploitation agricole, le travail de base des années précédentes a permis d'émettre un énoncé de politique et d'élaborer des stratégies de développement de l'industrie et de prospection des investissements. De plus, la collaboration avec l'Association des fabricants de matériel agricole s'est poursuivie. Ainsi, elle participera au prochain Salon international de la machinerie agricole afin d'augmenter son « membership » et de faire valoir ses produits.

Au cours du dernier exercice, le Service a retenu trois projets de fabrication de machinerie de construction de travaux publics, de services et d'entretien répondant à deux critères de première importance pour le secteur : un niveau convenable de technologie et un produit exportable. Il s'agit de projets sur la fabrication et le montage de pelles hydrauliques (Italie), de bétonnières (États-Unis) et de niveleuses de voirie (Angleterre). Ce programme est piloté en étroite coopération avec la Direction de la promotion des investissements.

Dans le secteur de la machinerie pour l'exploitation et la transformation des produits miniers, carrières, sablières et tourbières, le Service a participé activement à l'animation du Colloque sur les équipements miniers souterrains, qui a eu lieu à Val-d'Or. Cette activité a permis d'évaluer les besoins des exploitants québécois et d'insister davantage sur la recherche et le développement d'équipements au Québec. Par la suite, une mission de recherche technologique a été menée en Suède, à l'occasion de la World Mining Expo. Une autre mission institutionnelle se rapportant aux technologies et banques de données disponibles s'est tenue en France et en Angleterre. Ces activités se sont traduites par la signature d'une entente de coopération entre le CERCHAR (France) et le Centre de recherche minérale (CRM) du Québec et par des ententes de fabrication entre des sociétés européennes (suédoise, française) et des manufacturiers québécois.

Le marché des équipements pour la protection de l'environnement a été très florissant cette année, ce qui a permis à la plupart des manufacturiers de produire à pleine capacité. Le Service a insisté auprès des intervenants du milieu pour qu'ils favorisent l'utilisation de technologies et de produits québécois dans les principaux ouvrages subventionnés, dont les plus importants sont ceux de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et de Longueuil. Les démarches entreprises auprès du CRIQ, il y a plus de trois ans, en vue du développement de la presse à sabots dans la filtration des boues d'épuration ont porté fruits. Ainsi, le CRIQ a accordé une licence de fabrication à Industries Fournier de Black Lake pour la fabrication et la commercialisation de ces produits en Amérique du Nord. Dans le domaine des pâtes et papiers, la compagnie Kamyr a livré son premier appareil de traitement des boues de clarificateur à la compagnie CIP de Gatineau.

Le Service a réussi à maintenir l'intérêt des entreprises québécoises pour les projets « Offshore » au Canada. La participation prévue de dix entreprises du Québec à l'Offshore Technology Conference à Houston est interprétée comme un signe de confiance dans la reprise des activités de ce secteur. Conjointement avec le MEIR, un répertoire de plus de 150 entreprises québécoises qui fabriquent des équipements utilisés dans le secteur « Offshore » a été préparé.

Dans le domaine de la robotique, le Service est à l'origine des pourparlers entrepris entre la firme

Servo Robot et une firme autrichienne, lesquels ont abouti à une entente de fabrication au Québec de robots pour soudure à l'arc. Le soutien fourni à Servo Robot a aussi permis de conclure une entente de mise en marché avec un groupe japonais pour couvrir le marché asiatique.

L'automatisation industrielle ayant été reconnue comme concept prioritaire à promouvoir par le Ministère, différentes activités ont été mises en place afin de sensibiliser et d'informer les dirigeants d'entreprises. Dans ce contexte, les documents suivants ont été publiés : *Le Secteur de la machinerie et du travail du métal au Québec : Importance économique et analyse comparative ; L'Automatisation industrielle : Une question de survie* et *Inventaire du travail du métal*. Ces documents ont été distribués lors d'expositions tels le Salon des achats, le Supermarché de la sous-traitance, le Salon de la fabrication automatisée, Transtech, etc. La collaboration entre le MIC, le CQIP et l'Association CAO/FAO (conception assistée par ordinateur/fabrication assistée par ordinateur) a donné naissance à la Semaine de l'automatisation, durant laquelle a eu lieu un colloque qui a réuni 500 personnes au Palais des congrès de Montréal, et à des activités régionales tenues à Québec, à New Carlisle, en Estrie, à Victoriaville, à Saint-Jérôme, à Montmagny et à Saint-Jean, manifestations qui ont attiré quelque 45 participants. L'automatisation industrielle répond à un besoin de l'industrie, surtout dans le contexte actuel de la libéralisation des échanges. Ainsi, plus de 15 fabricants ont déjà bénéficié du Programme d'aide aux études de faisabilité technico-économique en vue de l'intégration des automatismes dans leur entreprise.

À la suite des missions organisées par le SMUE en France et en Angleterre, plusieurs ententes de coopération technique et scientifique pour le contrôle de la qualité par techniques non destructrices ont été signées entre une compagnie québécoise et des firmes oeuvrant dans l'aérospatiale, le nucléaire et la sidérurgie. Une entente de distribution des produits de cette entreprise sur le marché asiatique a été conclue avec un important groupe japonais. Des pourparlers entre une compagnie québécoise et une compagnie européenne sont en cours en vue d'un projet de coopération dans le cadre du programme de recherche européen Euréka.

Dans le secteur des compresseurs, pompes et vannes, à la suite des interventions du Service, trois entreprises québécoises ont entrepris des projets visant la fabrication de surpresseurs à déplacement positif. Le Service a également suscité la production de vannes à guillotine par un manufacturier québécois. Une autre entreprise est maintenant en mesure de fabriquer en sous-traitance, des pompes à vis ayant un contenu québécois substantiel. Trois autres projets sont en voie d'élaboration : la fabrication de pompes d'égout à puits sec, la production de moteurs de pompes submersibles ainsi que le développement et la fabrication de pompes à boues à lobes.

En ce qui a trait à la machinerie pour l'industrie navale, le Service a agi à titre de conseiller lors des négociations concernant l'achat de Davie, Vickers et Systems Engineering par Marine Industrie ltée. De plus, il a participé aux discussions concernant l'assistance financière nécessaire à la transaction et aux rationalisations subséquentes et fourni des avis dans les cas particuliers des fermetures des opérations navales de Sorel et de la division navale de Vickers. En collaboration avec le MEIR, un répertoire des fabricants d'équipements navals au Québec a été produit.

De plus, le Service a contribué à la maximisation des retombées économiques des projets suivants : Hyundai, Norsk Hydro, Domtar (Windsor), General Motors, projet d'assainissement des eaux usées et modernisation de l'incinérateur d'ordures domestiques de la CUQ.

Il a également organisé et coordonné la participation de la Direction au Salon des achats 1987 ainsi qu'au Supermarché de l'approvisionnement, en axant l'activité principale de ces salons sur la démonstration de techniques de fabrication concrètes.

Afin de s'assurer de la disponibilité d'une main-d'oeuvre spécialisée, quatre réunions, organisées par le ministère de l'Éducation avec la participation du Service et des industriels du secteur, ont eu lieu dans le but de sensibiliser les enseignants aux besoins des industriels ainsi qu'aux nouvelles technologies employées dans l'industrie du travail du métal. À la suite de ces réunions, le ministère de l'Éducation a décidé de porter le temps d'étude des métiers spécialisés de 1 200 heures à 1 600 heures.

3.3.3 Le Service du logiciel et des équipements bureautiques et informatiques (SLEBI)

Au cours du dernier exercice, les réponses aux demandes d'avis et de conseils du Service ont totalisé 551 jours-personnes, soit environ 41 % de l'ensemble de ses activités. Cela inclut le temps requis pour répondre à 600 demandes de dérogation à la politique sur les technologies de l'information. Une partie importante de l'activité-conseil du SLEBI, excluant les dérogations, s'est exercée en support direct aux PME manufacturières des secteurs sous sa responsabilité avec lesquelles des relations étroites ont été maintenues.

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
43	196	92	24	355

Le Service a également consacré beaucoup d'efforts à l'émission des avis d'opportunités sur les projets présentés dans le cadre des programmes de la SDI et de l'Entente auxiliaire sur le développement technologique et scientifique.

De plus, en collaboration avec la Direction générale des services aux entreprises, le Service a organisé des séminaires sur la gestion adaptés aux besoins des entreprises de ses secteurs d'activités. Les cinq séminaires suivants : La gestion de la qualité, Prix de revient et prise de décision, Gérer efficacement sa force de vente, Le plan stratégique de marketing et Le plan d'affaires ont regroupé des représentants de près de 90 entreprises.

En 1987-1988, le Service a continué d'enrichir sa banque de données sur l'industrie, lui permettant d'accéder rapidement à certaines informations sectorielles, de dégager des statistiques pertinentes et de répondre plus promptement aux demandes d'avis. Cette banque facilite également la communication d'informations aux entreprises et la préparation d'un répertoire de l'industrie.

Par ailleurs, le Service a tenu un kiosque au Salon international de l'informatique de Montréal (SIIM), au Salon canadien de l'informatique et de la bureautique (SCIB) et au Salon de l'automatisation de la production (SAP). De plus, il a été chargé d'assurer une importante présence du Ministère au Carrefour, dans le cadre du Sommet de la francophonie. En plus de permettre la diffusion d'informations et de messages de promotion de circonstance, cette activité a donné l'occasion à plus de 40 entreprises du secteur de faire une démonstration de leurs logiciels.

La politique des technologies de l'information a été mise en place en début d'exercice alors que la grande majorité des sociétés d'État, régies et autres organismes ayant reçu la première liste des partenaires économiques émise par le Service commençaient à l'appliquer. Cette liste, mise à jour périodiquement, a été expédiée à plus de 200 ministères et organismes qui en ont débuté la pleine application au début de décembre. Plusieurs travaux ont été réalisés conjointement avec le ministère des Approvisionnements et Services pour sa mise en oeuvre. À la fin de l'exercice, le Service avait procédé à la qualification de 97 firmes.

La politique de promotion des investissements a fourni l'occasion à plusieurs entreprises internationales de connaître les avantages offerts par le Québec et de conclure des engagements substantiels d'investissements industriels et de dépenses opérationnelles totalisant des investissements de 216 millions de dollars (excluant un investissement additionnel de 72 millions de dollars dans une firme d'informatique, mais incluant un investissement de 84 millions de dollars récemment annoncé par IBM à Bromont). Parmi les entreprises les plus importantes impliquées, mentionnons : Apple, Digital Equipment, National Advanced Systems et Olivetti. Dans ce contexte, plusieurs entreprises québécoises ont pu se qualifier en tant que fournisseurs.

Le profil de l'industrie du logiciel a été complété en cours d'exercice. Il constitue une mine d'informations sur l'industrie locale et internationale du logiciel, situant son importance et son évolution technologique. Il comble également, en bonne partie, le vide causé par l'absence de données fournies sur le sujet par Statistique Canada.

L'étude des distributeurs de logiciels, réalisée conjointement par le MEIR et le ministère des Communications du Québec, permet d'identifier les distributeurs de logiciels au Québec et à travers le Canada.

L'étude de marché des logiciels municipaux est en bonne voie de réalisation. Un questionnaire permettant de sonder les besoins des municipalités a été préparé et expédié aux municipalités du Québec.

Par ailleurs, le Service a participé très activement aux travaux du National Working Software Committee qui regroupe les gouvernements fédéral et provinciaux, et qui vise à établir une stratégie nationale de l'industrie du logiciel.

Il a également participé à de nombreuses rencontres avec ces organismes, en concertation avec le Conseil de l'industrie électronique du Québec et plusieurs firmes de logiciels. Un document a été préparé dans le but de définir les orientations du Ministère et celles qui sont souhaitables pour l'industrie.

En 1987-1988, le Service a mené une mission de promotion industrielle au Japon au cours de laquelle il a eu l'occasion de rencontrer plusieurs grandes firmes d'informatique. De plus, un représentant du Service a participé à une rencontre entre le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec et un porte-parole d'une de ces grandes firmes. Profitant de son séjour au Japon, le Service a assuré une présence au Japan Electronic Show à Osaka où il a appuyé les efforts de la Direction de la promotion industrielle du MIC, qui y tenait un kiosque.

Au cours de l'exercice, le Service a été profondément impliqué dans le processus d'acquisition de 2 900 terminaux et d'un ordinateur central par Loto-Québec. Le directeur du Service a agi comme membre du jury chargé du choix des fournisseurs. Cette acquisition de plus de 30 millions de dollars a eu un effet structurant sur le secteur de la fabrication d'équipements informatiques au Québec.

En vue du développement de l'industrie de l'informatique et du logiciel, le Service a préparé un texte qui précise les stratégies préconisées afin d'assurer le développement des secteurs informatique, bureautique et du logiciel au Québec.

L'évaluation du marché d'automatisation de certains secteurs industriels a aussi préoccupé le Service. Ainsi, en collaboration avec le MEIR et le Conseil national de la recherche, il a réalisé des études d'opportunités d'automatisation dans six entreprises oeuvrant dans les secteurs de l'électronique, de la chaussure, du meuble, du textile et de la confection de vêtements. Ces études ont mis au jour un important besoin de sensibilisation des entreprises aux techniques d'automatisation. Les équipes multi-disciplinaires qui les ont réalisées (gradués universitaires et conseillers séniors en automatisation) se sont avérées très habiles pour encourager les entreprises à entreprendre la restructuration de leurs moyens de production. Un rapport-synthèse, actuellement en préparation devrait indiquer l'orientation à prendre au cours des prochaines années pour aider le développement de l'industrie de la productique au Québec et pour supporter les accroissements de productivité nécessités dans les divers secteurs industriels afin de faire face au nouveau contexte de libre-échange.

3.3.4 Le Service des produits électriques et électroniques (SPEE)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
41	77	27	25	**170**

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Service des produits électriques et électroniques a subi d'importantes modifications. Ainsi, l'équipe a renouvelé la moitié de ses effectifs. En 1987-1988, le Service a émis 170 avis sectoriels en réponse à autant de demandes d'information, ce qui est comparable à l'année dernière. Plusieurs demandes d'avis provenaient de l'Entente auxiliaire Canada/Québec sur le développement scientifique et technologique.

Dans le domaine des contrats reliés à la défense et au transport, le SPEE reconnaît l'importance d'une augmentation de la RD (recherche-développement) dans le secteur de l'électronique, des sommes investies et de la proportion attribuée au Québec (17 % en 1987, pour 27 % de la production canadienne). Aussi a-t-il organisé un colloque, tenu en février 1988, qui réunissait les entreprises intéressées ainsi que des fonctionnaires fédéraux du ministère de la Défense nationale et du Centre de recherche de Valcartier. Cette démarche avait pour but d'informer les manufacturiers des procédures d'attribution de ces contrats et de les mettre en contact avec les fonctionnaires fédéraux impliqués dans la prise de décision.

Le Service a également consacré beaucoup de temps à des rencontres avec des intervenants fédéraux, afin de fournir le plus d'informations pertinentes aux entreprises québécoises et d'identifier les firmes en électronique susceptibles de participer à des projets fédéraux, des colloques, des missions ou des expositions à l'étranger.

Par ailleurs, le Service a informé les intervenants économiques sur différentes questions relatives aux activités industrielles dans le domaine spatial. De plus, depuis septembre 1987, une participation québécoise au projet Radarsat est négociée avec Ottawa. De concert avec le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique, le Service a également préparé un mémoire sur le dossier spatial (particulièrement sur le Radarsat) destiné au Conseil des ministres.

Pour ce secteur d'activités en profonde transformation, le Service a d'abord organisé un colloque où étaient présents les centres de RD, les entreprises, les différents ministères et organismes impliqués et les clients potentiels. À la suite de cette activité, un comité restreint a été formé pour analyser les moyens de profiter des sommes importantes qui seront investies dans les immobilisations et le développement de nouveaux équipements. Différents contrats de recherche sont actuellement en voie de réalisation par certaines compagnies ou organismes membres du comité.

Dans le domaine de la micro-électrique, une étude visant l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique a été réalisée. Plusieurs projets importants (près de 300 millions de dollars) ont été analysés en cours d'année. Le Service a également participé très activement aux différents comités mis de l'avant par le Centre d'initiative technologique de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM).

De plus, un profil complet du secteur électrique a été élaboré. À l'exception de quelques produits clas-

sés dans des niches spécifiques de marché, la maturité du secteur est reconnue. De ce fait, le Service s'emploie surtout à supporter les entreprises dans leurs efforts d'automatisation, de modernisation et d'exportation. Dans ce contexte, une étude sur les besoins en automatisation s'est révélée nécessaire. En outre, une mission de vente auprès des Services publics de l'Ouest américain a été organisée et pilotée conjointement avec le ministère du Commerce extérieur et du développement technologique.

Le SPEE a également mené une étude sur les automatismes et les contrôles reliés au domaine de la génération, du transport et de la distribution d'énergie électrique.

De même, une mission de prospection sélective d'investissements a eu lieu en Europe auprès de cinq grandes multinationales. Plusieurs projets en collaboration avec ces entreprises européennes sont actuellement au stade de la négociation.

Enfin, à titre d'exposant, le Service a participé à deux grandes expositions dans le secteur de l'électronique, soit Montech et Canadian High Technology Show, ainsi qu'à l'organisation du Salon des achats.

3.4 La Direction des biens de consommation (DBC)

La Direction des biens de consommation, à titre de membre du Comité d'étude sur les programmes PAASIQ et PACASIQ, formé à la demande du ministre, a participé à l'évaluation de la situation des associations sectorielles industrielles. Les propositions et les recommandations de ce comité ont été soumises au sous-ministre sous la forme d'un rapport.

La Direction a également rempli le mandat confié, en février 1987, par le sous-ministre adjoint quant à la standardisation des fichiers d'entreprises. Ce dossier comportait deux volets : la compilation des données d'identification de tous les établissements manufacturiers du Québec en un fichier nommé « Tronc commun » et l'élaboration d'un fichier des produits fabriqués au Québec par ces établissements.

Le fichier « Tronc commun » est terminé depuis la fin décembre 1987. La réalisation du fichier des produits, plus complexe, nécessite toutefois un examen plus approfondi.

De même, la Direction a coordonné la participation des différents services de plusieurs directions sectorielles à Transtech, un marché international de l'innovation et des technologies nouvelles. Les secteurs mis en évidence lors de cette manifestation ont été ceux de l'automatisation, du design, de la biotechnologie, de la qualité, de l'aérospatiale, de la normalisation et de la politique d'achat du gouvernement du Québec.

Le module Accès Design, d'une durée de trois ans, a également été confié, en février 1988, à la Direction. À la fin de mars 1988, 25 dossiers avaient été traités. Les commentaires reçus se sont révélés très positifs, les entreprises et les consultants designers ayant largement bénéficié des rencontres avec les intervenants qu'impliquait cette opération.

La Direction a aussi pris part aux activités du comité mis en place pour promouvoir la gestion de la qualité dans les industries manufacturières du Québec.

Au chapitre de l'expansion des marchés, la Direction a, encore cette année, coordonné la préparation des listes des entreprises manufacturières du Québec sous sa responsabilité sectorielle afin de les inviter à participer aux réunions d'information organisées par le ministère des Affaires extérieures du Canada pour le compte du ministère de la Défense des États-Unis. Il s'agissait de répertorier les entreprises susceptibles de fournir des biens et équipements à ce ministère américain pour ses installations retirées à l'extérieur des États-Unis.

Le Module Design

Dans le cadre du programme PARIQ-DESIGN, 13 avis d'évaluation ont été préparés dont 10 dans le domaine de la mode et 3 dans le domaine du design industriel. Une stratégie a été élaborée et le Comité de gestion MIC-SDI a tenu une rencontre afin de réorienter le volet mode du programme PARIQ. Des activités de promotion de ce volet ont également eu lieu.

Le module Accès Design

En ce qui a trait à la promotion, 11 séminaires ont été tenus, en collaboration avec l'ACIQ et l'ADIQ, dans toutes les régions du Québec à l'exception de Lanaudière et de l'Outaouais. L'« ensemble » promotionnel et les documents d'information (vidéo, pochette) présentés lors de ces séminaires ont été bien accueillis par les participants. L'inauguration du module Accès Design au Centre international de design a également eu lieu en cours d'exercice.

Par ailleurs, une quinzaine de designers ont visité des entreprises québécoises afin d'évaluer la situation de ce secteur. Ils ont formulé une vingtaine de recommandations. Un jury a également été formé afin de s'assurer de la compatibilité des interventions des designers avec les activités des entreprises inscrites au Module.

De même, la Direction a participé à la sélection de projets en vue de l'exposition design « D'ici à demain » organisée par le Centre infordesign Bonaventure, à une exposition de designers au SAD à Paris par le biais de l'Agence de promotion de la création, à la préparation de l'ADIQ et du cégep de Sainte-Foy en vue d'une présentation au Salon de la PME et à la préparation de la SIP et de designers en vue d'une présence à Expoplast 87.

De plus, la Direction a effectué une mission en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves au cours de laquelle les participants ont pu juger des efforts d'intégration du design en industrie réalisés dans ces pays. Des modifications au module Accès Design devraient s'ensuivre.

La Direction était aussi présente à la conférence internationale Design 87 organisée par l'Association internationale des designers industriels (ICSID) à Amsterdam en Hollande (simultanément à Icograda pour le design graphique et le design d'intérieur). Elle a ainsi pu juger du degré d'intégration du design à l'industrie hollandaise (Exposition Holland in Form). Des contacts ont été noués avec des intervenants en design de plusieurs pays.

Au chapitre des études, mentionnons le réalisation d'un premier répertoire des designers industriels du Québec. Enfin, une rencontre avec les principaux intervenants du milieu québécois du design a eu lieu afin de déterminer le mode de collaboration à la mise sur pied d'une banque de données produits-entreprises-designers.

3.4.1 Le Service des produits du bâtiment (SPB)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
125	175	339	156	**795**

Au cours de l'exercice 1987-1988, le Service des produits du bâtiment a poursuivi la mise à jour des données sectorielles sur le chauffage, la ventilation, le climatisation et les échangeurs de chaleur.

En ce qui a trait aux missions, le Service a représenté le MIC à la foire ASHRAE à Dallas et à la manifestation Mostra Convegno à Milan. Ces activités lui ont permis de découvrir de nouveaux produits et de nouvelles technologies.

De même, le Service a participé activement à l'organisation de la 3e édition du salon de la construction Contech '87 tenu à Montréal au cours du mois de mai.

En tant que membre du chapitre Ville de Québec de l'ASHRAE, le Service a organisé un symposium sur les développements technologiques en mécanique du bâtiment et énergie.

Dans le secteur des portes et fenêtres, il a mené une enquête auprès des fabricants en vue de la mise à jour des données sectorielles datant de 1981.

Le secteur des armoires de cuisine a, quant à lui, fait l'objet d'une mission en Italie, réalisée de concert avec l'Association des fabricants et distributeurs de l'industrie de la cuisine du Québec, afin d'observer les tendances du design italien et d'en faire la promotion au Québec.

Dans le but de découvrir des opportunités de fabrication intéressantes pour le Québec dans le secteur de la quincaillerie, le SPB a également visité le National Hardware Show à Chicago.

Par ailleurs, le Service a publié en cours d'année un rapport d'évolution annuelle du secteur de la préfabrication résidentielle en bois.

À ce même volet, la Société québécoise des manufacturiers d'habitations a bénéficié de l'aide du Service pour l'implantation du DAO (design assisté par ordinateur) et de la CAO (conception assistée par ordinateur) chez ses membres, et pour l'étude du concept du « Pavillon Jardin » pour personnes âgées.

Au chapitre des produits de béton, une douzaine d'industriels et un représentant du Service ont participé au 12e Congrès international du béton manufacturé, en Allemagne. Ils ont aussi visité l'exposition concurrente, BIM'87, et diverses industries.

En vue de la prospection d'investissements et de technologies, le Service a aussi rencontré deux fabricants en France, un en Suisse et quatre en Autriche.

En ce qui a trait aux appareils sanitaires, le Service a complété son enquête sur le commerce de gros et communiqué les résultats aux fabricants et aux grossistes.

Trois fabricants ont également été aidés par le Service pour le développement et la fabrication de refroidisseurs d'eau avec cruche et de détecteurs de présence pour le fonctionnement de robinets.

Au cours de l'exercice 1987-1988, le SPB a fourni de l'aide à plusieurs associations sectorielles. Ainsi, il a assisté l'Association Béton Québec dans l'informatisation de ses données, la tenue de séminaires techniques à l'intention des entrepreneurs, la mise en place et le développement d'un plan de marketing, l'orga-

Organigramme au 31 mars 1988

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Société de développement industriel du Québec	(SDI)
Centre de recherche industrielle du Québec	(CRIQ)
Société Inter-Port de Québec	(INTER-PORT)
Société du parc industriel du centre du Québec	(SPICQ)
Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel	(SPICAM)
Société générale de financement du Québec	(LE GROUPE SGF)
Société des alcools du Québec	(SAQ)
(SIDBEC)	
Société de développement des coopératives	(SDC)

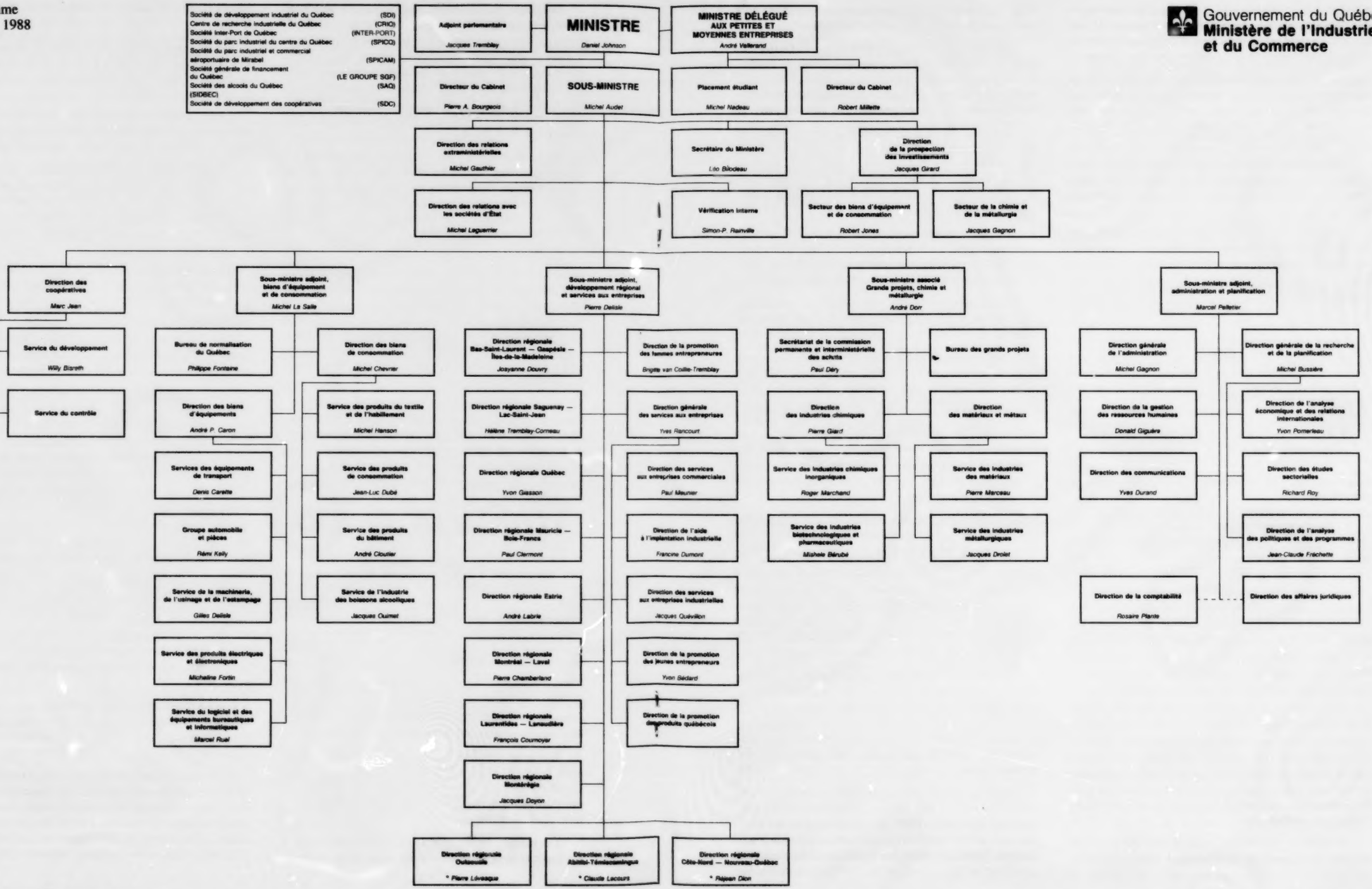

* Emploi niveau professionnel.

nisation d'une conférence sur la planification et le développement de l'entreprise, présentée lors de son congrès annuel, et la rédaction d'un guide de procédures écrites pour la vérification des équipements.

Le Service a également offert son concours au Centre de recherche sur les pavés pour l'organisation de cours sur la gestion de la qualité et d'une série de conférences données au Québec par le Dr Shackle d'Australie.

De même, le Service a fourni un support à l'Association des manufacturiers de maçonnerie en béton dans le cadre du 5e Concours universitaire d'architecture.

De plus, il a assisté l'Institut de la maçonnerie du Québec dans la préparation et la diffusion d'un modèle de devis en maçonnerie.

Le Service a également participé aux travaux du Comité d'étude sur la révision des programmes d'aides aux associations.

Enfin, au chapitre de l'aide aux entreprises, cinq firmes ont reçu des subventions du Service pour des études de faisabilité en vue de la fabrication de nouveaux produits et une, pour l'automatisation de son usine.

3.4.2 Le Service des produits de consommation (SPC)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
30	94	27	9	160

Au cours de l'exercice 1987-1988, dans le secteur de l'ameublement, le Service des produits de consommation a évalué le nouveau plan d'action et les propositions d'autofinancement du Centre québécois de productivité du meuble et du bois ouvré (Centre MBO) et a participé aux activités de son conseil d'administration et de son comité exécutif.

En ce qui a trait au meuble résidentiel, il a assuré la présence du MIC au colloque sur le libre-échange organisé par l'Association des fabricants de meubles du Québec et la Chambre de commerce du Québec métropolitain. Il a également apporté son soutien aux activités de l'Association des fabricants de meubles du Québec et participé aux salons du meuble de Montréal et de Toronto.

De même, le Service a publié une étude sur le meuble de bureau en collaboration avec le Centre MBO et a assuré la promotion de ce type d'équipement lors du Salon du monde des affaires.

Par ailleurs, en collaboration avec la DGRP, le Service a élaboré une étude sur le meuble de contrat et a vu à sa promotion lors du même salon. Un comité pour l'établissement de normes dans le choix de meubles institutionnels a également été mis sur pied.

Des rencontres de concertation ont eu lieu pour promouvoir la sous-traitance dans la production d'articles de décoration. Le Service a effectué la promotion de projets de coparticipation auprès d'organismes impliqués dans la production et la distribution d'articles de décoration.

Au chapitre des missions commerciales, le Service a participé à l'exposition New York Gift Show (août 1987) et à des missions d'accords industriels afin d'évaluer les nouveaux produits et technologies.

Parmi les activités du Service reliées au monde des communications graphiques et imprimées, on compte :

— la publication du Répertoire des manufacturiers en communications graphiques, lequel a été diffusé à tous les intervenants du milieu industriel ;

— l'élaboration d'une étude sur l'édition électronique, en collaboration avec la DGRP ;

— la participation à des rencontres et des analyses sur les principaux secteurs en développement, principalement dans les domaines de l'holographie et de l'édition électronique ;

— la participation à Comgraph à Toronto (mai 1987), Graph Expo de Chicago (novembre 1987) et à des missions mixtes afin d'évaluer les nouveaux produits et technologies.

Dans le secteur des sports, jeux et jouets, le Service a également participé à une mission de prospection des articles et vêtements de sport en Allemagne en compagnie de fabricants québécois qu'il a épaulé pour la mise en marché de nouveaux produits.

De même, il a apporté son soutien au développement de l'Association québécoise de l'industrie du nautisme (AQIN), ce qui lui a permis de tenir un salon à Montréal. De nouveaux designs dans la fabrication de bateaux à moteur, susceptibles de pénétrer plus facilement le marché américain, ont également été promus.

En ce qui a trait aux équipements de sport, le Service a réalisé une mission de prospection en Europe, touchant les équipements de ski alpin et a, de plus, pris part aux travaux du Comité canadien sur la valorisation du hockey, dont les recommandations ont été

présentées aux industriels québécois. Enfin, il a participé à ISPO de Munich (février 1988), à Action Sport Retailer de Los Angeles (septembre 1987) et à des missions mixtes afin d'évaluer les nouveaux produits et technologies.

Dans le secteur de la santé, le Service a participé à la conclusion d'accords industriels avec le Syndicat français des fabricants de produits médicaux (SNITEM) sur les fournitures et équipements médicaux et paramédicaux. Un représentant du Service s'est rendu dans les pays scandinaves afin d'identifier les possibilités d'accords industriels intéressants pour le Québec. Il a participé à la tenue d'événements promotionnels organisés dans le cadre du Salon du monde des affaires et de Santé 87 de même qu'à la mise en place d'une asssociation québécoise de fabricants de produits médicaux. Il a aussi pris part aux travaux du Comité de prospection sur les investissements.

En ce qui a trait aux articles ophtalmiques, le Service a permis le regroupement de l'Association des laboratoires indépendants de surfaçage ophtalmique (ALISO) au sein de l'Association québécoise de fabricants de l'industrie médicale (AQFIM). Il a également publié et diffusé une monographie sur cette industrie.

Au chapitre des articles orthopédiques, le Service a apporté son soutien à l'investissement de la compagnie Fortress au Québec de même qu'un support à la recherche et au développement de produits nouveaux. Il a de plus aidé à la tenue d'événements promotionnels dans ce sous-secteur.

Le Service a aussi travaillé à l'implantation d'Eurodent, une compagnie d'équipements et de fournitures dentaires, à Boucherville.

Enfin, afin d'évaluer les nouveaux produits et technologies, le Service a participé aux expositions et missions mixtes suivantes : Interhospital à Dusseldorf, Allemagne (avril 1987), HIDA à la Nouvelle-Orléans, Louisiane (juin 1987) et Prospection, dans les pays scandinaves (novembre 1987).

3.4.3 Le Service des produits du textile et de l'habillement (SPTH)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
20	59	0	2	81

Au cours de l'exercice 1987-1988, dans le secteur du textile et de l'habillement, le SPTH a révisé trois répertoires, soit ceux des produits textiles de première transformation, des produits finis en textile et des bijoux. Le Service a également entrepris le recueil de données sur les créateurs de mode du Québec, une première au pays.

De courts documents sur la fabrication de tissus-mode, la bijouterie et l'orfèvrerie au Québec ont également été publiés. Des énoncés de politique ont été émis sur chacun de ces sous-secteurs.

De même, une stratégie de redéploiement des industries québécoises du textile et de l'habillement a été déposée devant les autorités à l'automne 1987. Cette stratégie propose des éléments de base et un plan d'action ministériel.

Le Centre de développement des industries de la mode au Québec (CDIM), formé à la suite de la fusion, proposée par le MIC, du Centre de promotion de la mode de Montréal et du Centre québécois de productivité du vêtement, a connu un départ lent mais prometteur. Un représentant du Ministère siège à la fois au Comité exécutif et au Conseil d'administration du Centre.

En 1987, pour la première fois, le Québec était officiellement invité par le Consulat de France à Québec, à participer au Festival international de la mode à Paris, un événement d'envergure internationale. Le MIC, en collaboration avec le CDIM, a coordonné cette participation qui a permis à quatre maisons québécoises de présenter leur collection à plus de 350 000 spectateurs parisiens et sur les petits écrans de France, d'Allemagne, de Chine, du Japon et des États-Unis.

La Semaine de la mode (Vitrines sur la mode québécoise), un événement majeur axé sur la sensibilisation des consommateurs à la créativité et à la qualité des produits mode du Québec, a regroupé sous la même bannière une série d'événements promotionnels organisés par des associations sectorielles, des organismes de développement et de promotion, des institutions de formation, des designers, des fabricants, des magasins, des boutiques et des centres commerciaux.

Les activités de la Semaine (soirée d'ouverture, centres d'animation, gala télévisé, etc.) ont permis de sensibiliser près de 3 millions de personnes à l'existence et à la valeur de la mode québécoise.

Le Centre des technologies du textile, formé à la suite de la fusion, proposée par le MIC, du Centre québécois de productivité textile (Protextile) et du Centre spécialisé du textile a été lancé officiellement le 5 juin 1987. Son mandat a trait au développement du secteur des textiles à vocation industrielle de même qu'à la formation d'une main-d'oeuvre spécialisée.

Au cours de l'exercice le MIC, par l'entremise du SPTH, a poursuivi sa collaboration avec la

Maison du lin de Paris et de Montréal afin d'assurer la présence de créateurs québécois au Concours du Fil d'Or, une manifestation internationale de prestige. Lors de la prochaine présentation, quatre des six designers canadiens sélectionnés, seront du Québec.

En 1987-1988, une des priorités du SPTH consistait à persuader le milieu de la mode de restructurer et de relancer l'Association des créateurs de mode du Québec (ACMQ) qui avait connu de sérieuses difficultés l'année précédente. Grâce à l'assistance technique obtenue, l'ACMQ a repris des forces et a pu assurer la présence de créateurs québécois à des événements importants tels la Semaine de la mode et le premier salon Montréal Prêt et Collections. Forte de ses réussites, l'Association a maintenant repris son souffle et pourra procéder à des réalisations d'envergure au cours du prochain exercice. Un représentant du Service siège au comité exécutif et au conseil d'administration de l'ACMQ.

C'est d'ailleurs en collaboration avec cette association que le MIC a participé à la réalisation de 37 vidéoclips présentant les créations d'autant de designers québécois. Ces « clips », diffusés à la télévision québécoise, ont été à la source de retombées économiques importantes.

Dans le but de promouvoir les concours de design-mode dans diverses régions du Québec, le MIC a instauré, en septembre 1987, son prix d'excellence Mode-Québec auquel est jointe une bourse de 2 000 $. Deux mentions d'honneur étaient aussi attribuées dans chacune des régions. Des concours se sont tenus à Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Montréal.

Les lauréats étaient invités à participer à une finale provinciale à Montréal. Le gagnant a été désigné lors du Gala mode 88 (télédiffusé) et s'est vu remettre une bourse de 5 000 $, comme grand prix d'excellence Mode-Québec.

Seulement une dizaine de couturiers québécois ont su se prévaloir des avantages du Programme d'aide à la recherche industrielle — Design — Mode (PARIQ-Design Mode) au cours de 1987-1988. Le MIC, en collaboration avec le SPTH, entend intensifier la promotion du programme en vue d'en faciliter l'accès au plus grand nombre d'intervenants possible.

Ce dernier a d'ailleurs collaboré activement à la restructuration de l'Association des entrepreneurs en couture du Québec (AECQ) aujourd'hui représentative de son milieu et au service de ses membres. Une représentante du SPTH siège à la fois au comité exécutif et au conseil d'administration de cette association.

De même, le conseiller industriel du SPTH, responsable du secteur du cuir-chaussures, a travaillé activement, en collaboration avec le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR), à la mise sur pied du Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre (CAMO) dans l'industrie de la chaussure.

À la suggestion du représentant du MIC, le projet a été étendu et offert aux industries de la mode, par l'entremise du Centre de développement des industries de la mode (Québec) inc. (CDIM). Sept associations sectorielles se sont révélées favorables au projet et le premier CAMO multisectoriel, sous le patronage du CDIM, sera opérationnel en mai 1988.

3.4.4 Le Service de l'industrie des boissons alcooliques (SIBA)

Les demandes d'information et d'avis selon la provenance

MIC	Gouvernement du Québec	Associations et entreprises	Autres	Total
4	37	4 554	5	4 600

Le premier mandat du Service de l'industrie des boissons alcooliques est de favoriser le développement de l'industrie des boissons alcooliques dans son ensemble. Son deuxième mandat est de s'assurer que cette industrie se conforme aux dispositions de la Loi sur la Société des alcools du Québec et de sa réglementation ainsi qu'aux directives ministérielles qui en découlent. Le tout réfère aux objectifs et orientations de la réforme de 1983 sur l'industrie des boissons alcooliques.

Afin d'être informé sur l'évolution et les tendances de ce secteur industriel, le Service analyse fréquemment la situation et les derniers développements de l'industrie des boissons alcooliques en matière commerciale, financière, économique, technique et réglementaire. Ainsi, les conseils qu'il prodigue aux divers intervenants, relativement à l'émission de permis industriels et artisanaux, et à la libéralisation nationale et internationale des échanges sont basés sur une information récente.

En ce qui a trait aux permis industriels, le Service a reçu plusieurs demandes de renseignements qui provenaient surtout de brasseurs. Quatre permis de brasseur ont été accordés.

L'émission de permis de production artisanale par le Service a exigé qu'il concentre ses efforts sur les travaux du groupe de travail interministériel (MIC-MAPAQ-SAQ) formé par le ministre de l'Industrie et du Commerce afin de faire des recommandations sur les orientations à prendre et l'encadrement à mettre en place. Un premier rapport a été présenté en juin 1987.

Au cours de l'année, le Service a également participé au Conseil des denrées alimentaires (MAPAQ) qui s'est penché sur la production agricole destinée à la production artisanale de boissons alcooliques.

Le Comité interministériel sur le contrôle des boissons alcooliques (RPAQ—Revenu—MIC—SAQ) a, quant à lui, déposé, en mars 1988, son rapport sur la promotion de la vente des boissons alcooliques, les mesures de contrôle souhaitables pour restreindre le commerce illégal et l'harmonisation de différentes lois touchant le secteur des boissons alcooliques.

En 1987-1988, le SIBA a investi beaucoup d'efforts dans le dossier de la libéralisation des échanges, s'attardant plus particulièrement au commerce interprovincial, au libre-échange Canada — États-Unis et au General Agreement on Trade and Tariffs (GATT). Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu et plusieurs notes d'analyse et d'information ont été préparées à l'intention du ministre et de la direction du Ministère. Le Service a aussi entrepris l'étude du Trade Act des États-Unis.

Après plus de deux ans de négociations avec les autorités américaines en matière de boissons alcooliques, le Québec a été autorisé tout dernièrement à exporter aux États-Unis du vin d'origine étrangère, importé en vrac et embouteillé au Québec.

À la suite d'un mandat confié par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Service a procédé à l'inspection des détenteurs de permis de fabricant de vin, dans le cadre de la Loi sur la Société des alcools du Québec. La majorité des fabricants exercent un très bon contrôle interne de leurs activités. Cependant, ces inspections ont permis au Service de mieux cerner leurs problèmes.

Au chapitre des manifestations, le Service a participé : au Salon international des vins et spiritueux de Montréal, au Symposium international sur l'environnement des boissons alcooliques de Montréal et au Salon international Vinexpo de Bordeaux, en France. Ces salons et expositions lui ont permis de sensibiliser les exposants et participants à l'exportation du vin en vrac au Québec et à la possibilité de réexporter vers les États-Unis le vin importé en vrac et embouteillé au Québec.

Le Service a également implanté et effectué le suivi du rapport mensuel viti-vinicole concernant les activités des détenteurs de permis de fabricant de vin. À quelques exceptions près, la mise en place de cette nouvelle formule s'est déroulée de façon satisfaisante et permet de suivre de plus près les activités des fabricants.

Dans le secteur de l'informatisation des activités, le Service a effectué la mise à jour des données informatisées du dossier de l'étiquetage et a procédé aux essais d'informatisation de certaines données du dossier d'authenticité d'origine.

En ce qui concerne les activités de coordination, 13 marques exclusives ont été étudiées puis enregistrées au cours de l'exercice. De même, quelque 600 étiquettes ont été étudiées puis approuvées et quelque 4 000 attestations de lots de vin et de spiritueux ont été émises.

Par ailleurs, le Service s'est penché sur les modifications à apporter à la Loi sur la Société des alcools du Québec afin d'uniformiser et d'harmoniser les permis industriels et leurs privilèges respectifs. Un avant-projet de règlement a été préparé à cet effet.

Dans le cadre de ses activités administratives, le Service a émis quelque 200 permis d'entrepôt et 200 permis de distribution de bière et de boissons gazeuses. De plus, des études sur le profil de consommation du vin et sur un dossier de permis d'entrepôt relié à un « Cash & Carry » ont été effectuées. Le suivi de dossiers de saisie par Douanes Canada et de poursuites contre des brasseurs et trois fabricants de vin a également été effectué de même que la préparation d'un décret sur les droits exigibles sur les permis de production artisanale, vin DOCG, produit Bel Pêche, dossier de l'embouteillage à forfait (GPF), et de mise en bouteille au Québec. Enfin, le Service a préparé une politique sur les paiements différés de la SAQ et un projet de guide, et a révisé la procédure sur l'attestation et l'importation des vins au Québec.

3.5 Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Le BNQ établit et coordonne la normalisation des biens fabriqués au Québec. Les normes ainsi établies renseignent les fabricants sur les exigences auxquelles doit satisfaire un produit pour répondre aux besoins des consommateurs ; elles fournissent une base d'appréciation de la qualité des produits offerts sur le marché. Les normes du BNQ s'appliquent entre autres lors des achats de fournitures (y compris les matériaux de construction) effectués par les secteurs public et parapublic.

En pratique, le Bureau élabore et publie des normes relatives à des produits particuliers, délivre des certificats de conformité aux fabricants qui en font la demande, la plupart du temps dans le but de satisfaire à une réglementation, et maintient un registre des certifications. Il coordonne les activités de normalisation des ministères et autres organismes, assure l'élaboration ou la recommandation des normes requises au Québec, en favorise l'utilisation et les regroupe en un répertoire. De plus, il identifie et agrée des organismes de contrôle et d'essais au Québec. Enfin, il repré-

sente le gouvernement du Québec auprès du Conseil canadien des normes et de tout autre organisme de normalisation industrielle.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateurs	2
Professionnels	13
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	6
Techniciens	2
Total	**24**

Les principales réalisations en 1987-1988

Les normes

Cette année, le BNQ a émis 67 normes, grâce à la participation de près de 2 128 personnes regroupées en plus de 215 comités. Cette collaboration bénévole témoigne de l'intérêt que soulèvent les normes du BNQ. Les demandes ont donné lieu à la distribution de 172 000 exemplaires de normes. Quant au catalogue, toujours en vente aux Publications du Québec, il contient plus de 1 500 normes. Cette année a vu la publication des premières normes nationales du BNQ dans le domaine de la géotechnie. De plus, le BNQ a intensifié son action au sein du Conseil canadien des normes.

La certification

Pour faciliter la tâche des consommateurs, le BNQ a mis en place, dans certains domaines, des systèmes de certification basés sur un protocole d'inspection bien établi. Le but est de permettre au consommateur d'identifier les produits conformes aux normes prescrites. La marque du BNQ certifie que le produit est fabriqué sous surveillance.

Cette année, 180 usines ou organismes ont reçu des certificats de conformité des produits qu'ils fabriquent selon 29 normes différentes.

La gestion de la qualité

Une des exigences imposées par le BNQ au fabricant qui désire que son produit soit certifié concerne l'implantation de la gestion de la qualité dans son usine. De cette manière, le fabricant s'engage à mettre en place les outils nécessaires pour obtenir des produits dits de qualité.

L'agrément de laboratoire

Le BNQ a élaboré cette année une série de mesures visant à renforcer le système d'agrément en faisant parvenir aux laboratoires d'essais un formulaire à remplir. Les réponses à ce formulaire fournissent l'information de base contenue dans le manuel de qualité. Conséquemment, les laboratoires qui désirent faire partie du réseau doivent obligatoirement retourner le formulaire au BNQ. Enfin, le Bureau a poursuivi ses négociations avec le Conseil canadien des normes, lesquelles devraient déboucher sur une entente au cours du prochain exercice.

Les activités internationales

Le BNQ entretient des relations avec les organismes nationaux de normalisation de quelques pays francophones, plus particulièrement avec ceux du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire. Ces derniers lui réfèrent des stagiaires afin qu'il les initie à la pratique de la normalisation. De plus, le directeur du BNQ a participé cette année à une mission sur la normalisation en Côte-d'Ivoire, au Sénégal et au Burkina Fasso. De même, les échanges avec l'Association française de normalisation se poursuivent toujours. Le BNQ participe, enfin, à des comités de normalisation internationale.

La codification

La codification des normes québécoises est effectuée selon un système mis au point au BNQ. Ce système est disponible à ceux qui en expriment le besoin. Il a déjà été adopté par le ministère de l'Éducation et certains cégeps pour leur inventaire et leur gestion des stocks.

L'information

Le BNQ se révèle être un organisme d'information de plus en plus apprécié par la communauté industrielle. Il répond à plus de 200 demandes de renseignements par mois. Son centre de documentation, destiné d'abord aux normalisateurs, est aussi ouvert au public pour consultation. On y trouve les collections à jour des normes internationales, celles de la plupart des pays industrialisés, dont la France, l'Angleterre, le Japon, les États-Unis, l'Australie et l'Allemagne ainsi que celles de certaines grandes municipalités ou grands fabricants. L'ensemble représente plus de 150 000 normes.

Son engagement dans l'implantation du système international de mesure a fait du BNQ un centre de renseignements sur l'application de ce système à toutes les activités industrielles ou commerciales. À la suite d'une entente sur l'échange de renseignements, intervenue entre l'Association française de normalisation (AFNOR) et le BNQ, les habitués du service d'information ont maintenant accès à Norex, une importante banque de données sur l'industrie et le commerce en France et en Europe.

Partie IV
La Direction du développement régional et services aux entreprises (DDRSE)

La Direction du développement régional et services aux entreprises constitue une entité administrative comportant, au 31 mars 1988, un effectif de 256 personnes dont 169 réparties dans 11 directions régionales et chargées d'assurer les services de première ligne aux entreprises.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateurs	17
Professionnels	156
Employés de bureau	83
Total	**256**

4.1 Les directions régionales

Les directions régionales du Ministère ont pour mandat de :

— fournir aux entreprises de leur région une gamme de services de nature technique et financière afin d'augmenter leur force et leur dynamisme ;

— favoriser la participation active des différents partenaires régionaux à une action concertée visant à développer un climat favorable à l'entrepreneurship ;

— fournir aux directions centrales du Ministère les informations permettant d'améliorer la connaissance de la PME, l'identification de ses besoins ainsi que la pertinence de l'action gouvernementale auprès des entreprises ;

— assumer la représentation du Ministère en région aux différentes tables de concertation sur les services à l'entreprise et le développement économique.

Les directions régionales, au nombre de 11, ont leurs bureaux dans les régions suivantes :

— Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine ;

— Saguenay — Lac-Saint-Jean ;

— Québec ;

— Mauricie--Bois-Francs ;

— Estrie ;

— Montréal-Laval ;

— Laurentides-Lanaudière ;

— Montérégie ;

— Outaouais ;

— Abitibi--Témiscamingue ;

— Côte-Nord et Nouveau-Québec.

Les adresses des directions régionales sont données en annexe.

Les services aux entreprises : rôle des directions régionales

Le rôle des conseillers en développement industriel en région est d'abord d'être à l'écoute des besoins de la clientèle PME et d'y répondre promptement. Ce rôle consiste d'abord à agir comme soutien à l'entreprise, soit directement, en établissant un diagnostic sur celle-ci ou en fournissant de l'information sur les différents programmes d'aide gouvernementaux, soit indirectement, en la mettant en contact avec les partenaires privés (institutions financières) ou publics (Société de développement industriel, Centre de recherche industrielle du Québec, directions sectorielles du MIC, commissariats industriels et autres ministères) avec lesquels ils collaborent étroitement. Les conseillers ont fait quelque 3 000 interventions auprès des entreprises au cours du présent exercice.

À ce volet, le Ministère privilégie les PME à meilleur potentiel de croissance, soit celles qui sont les plus aptes à générer de l'activité économique et des emplois. Les services peuvent rejoindre les principaux besoins de l'entreprise, mais une attention particulière est accordée à la gestion globale qui est déterminante pour la croissance et la capacité concurrentielle de l'entreprise.

Les principales réalisations en 1987-1988

Les efforts du personnel des directions régionales, en 1987-1988, ont été particulièrement canalisés vers des entreprises dynamiques de leur territoire, afin de les aider à améliorer leur gestion, et vers les

femmes et les jeunes, dans le but de les sensibiliser au monde des affaires.

L'approche-entreprise

Au cours de la dernière année, le personnel des directions régionales a intensifié ses efforts pour offrir aux dirigeants d'entreprises un service-conseil et des services techniques personnalisés. En collaboration avec les dirigeants, les conseillers en développement industriel du Ministère ont analysé leurs forces et leurs faiblesses et ont suggéré, le cas échéant, des moyens et des outils en vue d'améliorer leur gestion et de conquérir de nouveaux marchés. Ce rôle de soutien du personnel en région, qualifié d'approche-entreprise, permet de renforcer la structure économique du Québec.

Une attention particulière a également été portée à la formation des chefs de PME. Conscientes que la gestion est la grande faiblesse des PME, les directions régionales, en collaboration avec la Direction des services aux entreprises industrielles, ont offert cette année aux chefs d'entreprise quelque 300 séminaires portant sur 33 thèmes différents ayant tous trait à cette activité. Près de 4 000 dirigeants de PME ont participé à ces séminaires.

La promotion de l'entrepreneurship

Parallèlement à leurs activités auprès des entreprises, les directions régionales se sont tout particulièrement attachées, cette année, à la promotion de l'entrepreneurship. Préoccupées par l'importance d'assurer une relève et désireuses de sensibiliser les jeunes et les femmes au monde des affaires, elles ont mené diverses actions, partout au Québec, afin de se rapprocher de ces clientèles cibles. Outre la promotion du programme Nouveaux entrepreneurs, qui invite les jeunes à démarrer une entreprise ou à s'associer à une PME existante, le personnel en région a appuyé les initiatives du milieu visant à créer un climat entrepreneurial.

Notons, entre autres, l'appui des directions régionales à l'organisation du concours Prix d'excellence Cascades de la Société des professeurs d'économique du Québec et à Jeunes entreprises du Québec, une association visant à permettre à des centaines de jeunes de vivre une expérience de dirigeant d'entreprise au cours de leurs études.

De plus, le Ministère a mis sur pied un programme d'aide aux étudiants entrepreneurs, Devenez PDG. Ce programme vise les étudiants des niveaux secondaire et collégial et veut favoriser la création d'emplois d'été et l'esprit d'entrepreneurship chez les jeunes. Pendant la première année de fonctionnement, 17 projets ont été soumis par 22 jeunes, soit 16 garçons et 6 filles dont l'âge moyen est de 18 ans. Les coûts directs assumés par le Ministère pour le lancement du programme sont de 47 226 $.

Enfin, le personnel des directions régionales a sensibilisé les chefs de PME à l'importance de parrainer des jeunes qui veulent se lancer en affaires et a offert aux nouveaux entrepreneurs un certain encadrement par le moyen d'ateliers et de séminaires axés sur le démarrage d'entreprises. Ces actions contribuent à créer au Québec un climat favorable à l'éclosion de la pensée entrepreneuriale.

La gestion de programmes

Au cours de 1987-1988, les directions régionales ont continué à gérer les programmes Nouveaux entrepreneurs et PRO-PME. Deux autres programmes se sont ajoutés, Jeunes promoteurs et le Programme de soutien aux initiatives-jeunesse.

Le programme Nouveaux entrepreneurs est entré en vigueur le 1er février 1984 sous le nom de Bourses d'affaires aux jeunes entrepreneurs. En vertu de ce programme, les diplômé(e)s des universités ou du secteur professionnel des collèges peuvent bénéficier d'une garantie de prêt gouvernemental couvrant les deux tiers du montant emprunté, qui peut atteindre 25 000 $. Ce prêt est offert par une institution financière et la garantie gouvernementale vaut pour cinq ans. De plus, le Ministère assume la totalité des frais pendant les deux années subséquentes. Enfin, il n'y a pas de remboursement de capital la première année.

Ce programme a permis, en 1987-1988, à 51 candidates et à 200 candidats de créer 178 entreprises ou de s'associer à 70 PME existantes. Globalement, ces jeunes ont injecté, par leurs entreprises, 20 millions de dollars dans l'économie et créé 551 emplois, en plus de contribuer à en maintenir 312 autres. Depuis le début du programme, 1 278 boursiers et boursières en ont bénéficié.

Le programme PRO-PME a pour but de favoriser le développement des PME du secteur manufacturier, en permettant à ces entreprises, en particulier celles offrant un bon potentiel de croissance, d'avoir accès à des mesures de soutien à la gestion et d'adaptation aux nouvelles techniques de gestion. Ce programme encourage tout particulièrement l'intégration de diplômés universitaires et collégiaux dans les PME, mais les entreprises peuvent également recourir aux services des consultants externes.

Ce programme comporte trois volets :

— renforcement de l'équipe de direction de la PME ;

— développement d'un plan d'entreprise ;

— renforcement de certaines fonctions stratégiques de l'entreprise et adaptation aux nouvelles techniques de gestion.

La contribution gouvernementale accordée aux PME désireuses de se prévaloir de l'un de ces trois volets représente, dans la majorité des cas, 50 % du salaire brut versé par l'entreprise au diplômé et 50 % des dépenses engagées pour l'embauche d'un consultant externe, jusqu'à concurrence des montants maximaux prévus. Depuis la mise en place de ce programme, près de 500 entreprises en ont bénéficié. Elles ont fait appel à 370 diplômé(e)s et à 280 consultants, ce qui a représenté, pour le Ministère, des engagements de l'ordre de 4 millions de dollars dont 1,8 million ont été déboursés en 1987-1988.

À la suite de démarches amorcées en 1986, le ministère de l'Industrie et du Commerce assume la responsabilité du programme Jeunes promoteurs et du Programme de soutien aux initiatives-jeunesse, qui étaient gérés auparavant par le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Le programme Jeunes promoteurs s'adresse aux jeunes de 30 ans et moins et a pour but d'appuyer ceux et celles qui veulent se lancer en affaires en créant leur propre entreprise. Le Ministère leur accorde une subvention de l'ordre de 8 500 $ répartie sur deux ans. En 1987-1988, 91 candidates et 161 candidats ont bénéficié du programme, ce qui a porté le montant total des subventions à environ 1 500 000 $. Ce programme a suscité la création de 179 entreprises et de 350 emplois, et a permis une injection de 5 millions de dollars dans l'économie québécoise.

Dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives-jeunesse, le Ministère subventionne des organismes dont le mandat consiste à conseiller et à appuyer les jeunes qui créent leur propre entreprise. La subvention accordée à chacun peut atteindre un maximum de 75 000 $. En 1987-1988, 79 organismes de soutien et 7 corporations de développement économique ont reçu, en vertu de ce programme, des subventions totalisant 4 628 835 $ dont 2 427 000 $ ont été versés pendant le dernier exercice financier.

4.2 La Direction générale des services aux entreprises (DGSE)

Cette direction générale, composée de quatre directions mentionnées plus loin, appuie les directions régionales dans leur offre de services aux entreprises du Québec. Sur demande des directions régionales, elle offre aux PME industrielles et commerciales des services-conseils et de l'aide technique, notamment au niveau de la formation. De même, elle administre diverses lois et assure la coordination de programmes offerts par la Direction du développement régional. Le recueil et la diffusion de l'information à ses partenaires fait également partie de ses fonctions. Enfin, en collaboration avec les municipalités, elle oeuvre à la mise en place et à l'aménagement d'espaces industriels. Bref, la Direction générale des services aux entreprises contribue de diverses façons aux efforts de développement économique déployés par ses partenaires internes et externes.

Les principales réalisations en 1987-1988

Au cours du dernier exercice, la DGSE s'est consacrée à la consolidation de l'approche du Ministère en matière d'aide aux entreprises, notamment à travers ses directions régionales, en axant surtout ses interventions sur les PME dynamiques et à bon potentiel de croissance, et sur des entreprises en phase de démarrage.

Outre ses activités régulières de support aux entreprises, en étroite collaboration avec les directions régionales, la Direction a poursuivi ses réflexions sur l'incubation industrielle, les relations industries-universités, l'entrepreneurship, la place des produits québécois dans l'activité commerciale, les parcs de haute technologie et, enfin, sur de nombreux projets spécifiques de développement économique pour lesquels son expertise a été sollicitée. À titre d'exemple, elle a émis des avis sur des dossiers relatifs aux motels industriels, aux stratégies préliminaires de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec ainsi qu'à plusieurs projets issus des conférences socio-économiques régionales.

De même, au niveau des mesures qui relèvent de la responsabilité de la Direction du développement régional et services aux entreprises, la Direction a assumé un rôle de coordination centrale en ce qui a trait à PRO-PME, au Programme d'aide aux commissariats industriels, à Nouveaux entrepreneurs et à la mise en oeuvre du volet Prêts aux étudiants entrepreneurs, dans le cadre du Placement étudiant. La DGSE a également fourni sa collaboration au dossier relatif à l'intégration au Ministère du programme Jeunes promoteurs.

De plus, la Direction a représenté le Ministère au sein de divers comités dont le Comité fédéral-provincial sur la PME, le Comité interministériel sur le Programme de développement des collectivités, l'Institut de recherche politique et, enfin, le Comité interministériel sur les conférences socio-économiques régionales (conférences de l'Abitibi et de la Montérégie, biennales de l'Estrie et du Saguenay — Lac-Saint-Jean). La Direction a également apporté une contribution soutenue aux travaux relatifs à la stratégie industrielle du Ministère, notamment aux volets entrepreneurship et efficacité industrielle.

Enfin, la DGSE a poursuivi sa collaboration avec les associations d'affaires et les institutions d'enseignement supérieur, dans le but de s'ajuster aux réalités nouvelles des PME et d'adapter en conséquence son offre de services.

4.2.1 La Direction des services aux entreprises industrielles (DSEI)

À titre de soutien des directions régionales, mais sous la supervision de la DGSE, la Direction des services aux entreprises industrielles a pour mandat de favoriser l'amélioration de la gestion dans les entreprises québécoises, notamment dans les PME manufacturières. Les conseillers, spécialisés dans les fonctions de l'entreprise (administration, finance, production, marketing et informatique), fournissent, sur demande des directions régionales, des services de consultation aux entreprises.

La Direction est aussi responsable du développement et de la diffusion d'outils d'analyse et de gestion tant pour son usage que pour celui des conseillers régionaux en développement industriel et des dirigeants d'entreprise. Elle est aussi chargée de tenir à jour et de diffuser l'information sur les principales fonctions de l'entreprise de même que de concevoir, offrir et organiser, en collaboration avec les directions régionales, des séminaires à l'intention des dirigeants de PME.

Les principales réalisations en 1987-1988

Le conseil-gestion constitue l'activité principale de la Direction. Au cours de l'exercice, des services spécialisés ont été fournis à 529 entreprises dont la taille moyenne se situe à 30 employés et dont le volume moyen des ventes est légèrement inférieur à 2 millions de dollars. Une évaluation de ces services auprès des entreprises clientes de la DSEI indique que la plupart des propriétaires-dirigeants qualifient ces services en conseil-gestion de très structurants pour leur entreprise et même de relativement plus structurants que bien des mesures d'assistance financière.

Par ailleurs, afin de contribuer au succès de l'approche adoptée par le MIC et de répondre aux besoins plus sélectifs des dirigeants d'entreprise les plus dynamiques, la Direction a complété le développement de 4 nouveaux séminaires portant ainsi l'offre de séminaires spécialisés à 21. Ces séminaires ont permis à la Direction de contribuer à la formation de plus de 1 900 industriels au cours de 1987-1988. Une clientèle à peu près équivalente est prévue pour 1988-1989. Les premières indications d'une évaluation d'impact de ces séminaires, présentement en cours, sont à l'effet que plusieurs dirigeants de PME, à la suite de leur participation à l'un ou l'autre de ces séminaires, ont adapté avec succès de nouveaux outils de gestion à leur entreprise. Quant aux outils de diagnostic d'entreprise élaborés à la DSEI, tels les logiciels PROFIMIC et PROFOMIC, ils font l'objet d'une demande de développement économique.

Enfin, la Direction participe activement à des activités relatives à la gestion d'entreprise. Mentionnons notamment sa contribution aux travaux du Groupe de concertation sur la qualité.

4.2.2 La Direction de l'aide à l'implantation industrielle (DAII)

Cette direction a pour mandat d'assurer l'existence de structures d'accueil, tant humaines que physiques, nécessaires, au niveau local, au développement et à l'expansion des entreprises industrielles et commerciales.

Plus spécifiquement, cette direction gère un programme d'aide financière, technique et professionnelle aux commissariats industriels. De plus, en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, permettant aux municipalités de créer leurs parcs industriels, elle apporte une aide technique pour la localisation et l'aménagement des parcs et en contrôle le développement. Elle doit aussi, en vertu de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, assurer aux projets industriels des infrastructures propres à leur bon fonctionnement.

De même, elle gère le Programme d'aide à la rénovation des zones industrielles vétustes de la région de Montréal. Elle voit également à la production et à la diffusion d'informations à l'intention des agents de développement industriel. Enfin, la Direction émet des avis dans le cadre du processus d'aménagement du territoire et de divers projets de développement industriel.

Les principales réalisations en 1987-1988

Dans le cadre du Programme d'aide aux commissariats industriels, 86 corporations de développement économique ont bénéficié, en 1987-1988, de subventions totalisant 4 millions de dollars. Conformément aux dispositions de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, la Direction a recommandé l'approbation de 660 transactions immobilières totalisant une superficie de 4 300 000 mètres carrés. Ces projets ont nécessité des investissements évalués à un peu plus de 375 millions de dollars, lesquels sont susceptibles de contribuer à la création de 4 180 emplois.

En tant que maître d'oeuvre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les infrastructures industrielles, le Ministère a poursuivi son travail auprès de quatre projets industriels qui ont impliqué des déboursés de 307 000 $ soustraits de l'enveloppe budgétaire résiduelle de cette entente. La Direction participe à la

gestion du premier volet de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le développement industriel (signée à la fin de 1985), lequel consiste en l'implantation de projets industriels impliquant des investissements d'au moins 1 million de dollars. Elle a formulé des recommandations dans le cadre de 21 projets dont 18 ont été approuvés par les instances décisionnelles, ce qui représente une aide financière possible de 12,3 millions de dollars. Ces projets requièrent des investissements de plus de 433 600 000 $ et génèrent la création de 2 254 emplois ainsi que la consolidation de 1 953 autres.

Dans le cadre du Programme d'aide à la rénovation de zones industrielles vétustes de la région de Montréal, deux projets ont été acceptés. Ils devraient permettre la remise en disponibilité d'environ 24 hectares de terrain dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Jusqu'à maintenant, ce programme d'aide a contribué à la création de 175 emplois et à la relocalisation ou au maintien de 1 400 autres. Une somme de 1 737 000 $ en subvention a été octroyée en 1987-1988 aux fins de ces projets. De plus, au cours de l'année, le ministère de l'Industrie et du Commerce a annoncé sa participation à la rénovation d'une nouvelle zone industrielle vétuste (Rouen) dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Au chapitre des publications, la Direction a poursuivi la production du *Guide des programmes d'aide offerts aux entreprises québécoises*, du *Répertoire des parcs industriels du Québec*, du *Répertoire des bâtiments industriels disponibles au Québec*, du *Répertoire des organismes de promotion industrielle du Québec* et des *Inventaires industriels municipaux*.

Elle a également continué de collaborer à l'implantation d'un système de traitement et de diffusion d'informations économiques, techniques et financières à l'intention des entreprises et des conseillers en développement industriel.

De plus, elle a émis des avis reliés à ses champs d'intervention, notamment dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (52 avis) et de la Loi sur la protection du territoire agricole, et a réalisé des études d'impact sur l'environnement et sur des projets d'incubateurs industriels. Elle a en outre émis 36 avis relatifs à la présélection d'emplacements industriels.

Enfin, la Direction a participé activement aux réflexions sur les incubateurs et les motels industriels, et a effectué le suivi du dossier SOCCRENT, sur les parcs de recherche et de haute technologie.

4.2.3 La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs (DPJE)

Le mandat de cette direction est de concevoir, de développer, de proposer et d'offrir des outils et programmes propres à supporter et à promouvoir les jeunes entrepreneurs. Elle collabore avec diverses associations de gens d'affaires au développement de l'entrepreneurship et à l'élaboration de moyens d'assistance aux entreprises en démarrage. Elle assume, de plus, la gestion centrale de programmes d'aide en accordant une attention particulière à la rationalisation et à la simplification des procédures pour les intervenants concernés.

Les principales réalisations en 1987-1988

La Direction de la promotion des jeunes entrepreneurs a assumé la coordination et la gestion centrale du programme PRO-PME offert aux entreprises par les directions régionales du Ministère. Elle a aussi assumé ce rôle pour le programme PME-PMI, en collaboration avec le ministère des Relations internationales. Ce programme permet en moyenne une dizaine d'échanges annuels entre des entrepreneurs français et québécois.

La Direction assume également la gestion centrale des dossiers du programme Nouveaux entrepreneurs. Au cours de la période 1987-1988, elle a contribué aux analyses et travaux préalables aux modifications apportées au programme quant à l'accessibilité des femmes collaboratrices.

La Direction a participé activement à l'intégration du programme Jeunes promoteurs. En plus de son rôle de gestion centrale du programme, elle a assisté les directions régionales dans l'implantation de cette nouvelle mesure d'aide au démarrage d'entreprises.

Dans le cadre du Placement étudiant, la Direction a procédé à une évaluation des résultats du programme Prêts aux étudiants entrepreneurs, a contribué aux réflexions qui y ont amené des modifications et a entretenu une collaboration étroite avec les institutions financières prêteuses.

La Direction a également collaboré avec divers organismes voués au développement de l'entrepreneurship chez les jeunes dont, notamment, les Jeunes Entreprises du Québec et le Colloque sur l'entrepreneurship universitaire. Enfin, la Direction a participé à une mission sur l'entrepreneurship universitaire aux États-Unis.

4.2.4 La Direction des services aux entreprises commerciales (DSEC)

La Direction a pour mandat de favoriser l'accroissement de la rentabilité des entreprises commerciales québécoises et d'assurer leur contribution maximale au développement économique. Elle assure une meilleure connaissance du milieu commercial, offre aux commerçants des services-conseils en gestion et favorise leur regroupement. De plus, elle encourage les

réseaux de distribution à acheter des biens de consommation fabriqués au Québec. Elle voit, enfin, à l'application de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

Les principales réalisations en 1987-1988

La Direction des services aux entreprises commerciales a reçu plus de 5 000 demandes d'information relativement aux activités commerciales, ce qui s'est traduit par des services-conseils en gestion auprès de 400 commerçants et par plus de 700 interventions d'assistance auprès de personnes intéressées par le franchisage ou désireuses d'acquérir ou de lancer un commerce. Le niveau de services dispensés par la Direction cette année est sensiblement le même que celui de l'exercice précédent.

Afin de mieux desservir sa clientèle sur tout le territoire du Québec, en particulier au niveau de l'information, la Direction des services aux entreprises commerciales et les directions régionales du Ministère ont entrepris une démarche visant une accessibilité accrue aux services.

Ainsi, les directions régionales, en plus de répondre aux demandes d'information de nature générale de la clientèle commerciale, jouent un rôle de liaison actif entre cette clientèle et les services de la DSEC. Par ailleurs, les directions régionales ont veillé à ce que soient dispensés 12 séminaires relatifs à la gestion commerciale. Près de 2 000 personnes de toutes les régions du Québec ont assisté aux 143 sessions d'information.

Depuis l'adoption de la Loi sur les sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales (SIDAC), les interventions de la Direction visant son application ont permis la formation de plus de 55 associations. Au moyen d'études relatives à des aménagements spécifiques de centres-villes, la DSEC a appuyé techniquement la création de sept nouvelles SIDAC et le regroupement des centres-villes du Québec. Elle a, de plus, complété un rapport d'évaluation des SIDAC du Québec.

Pour assurer une plus grande participation des entreprises du Québec à l'activité économique et favoriser les échanges, la Direction a participé à divers types de manifestations, salons ou colloques. Ces quelque 18 événements ont permis une accessibilité appréciable aux services. Par ailleurs, afin de favoriser une plus grande accessibilité des entreprises manufacturières québécoises aux grands réseaux de distribution, la Direction a consacré beaucoup d'énergie au projet d'élaboration d'un répertoire des entreprises de distribution au Québec.

Dans le cadre de l'administration de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, la Direction collabore aux travaux du comité d'étude sur cette loi, mis sur pied par le ministre de l'Industrie et du Commerce en janvier 1988. Après avoir entendu les principaux intervenants au dossier, le comité doit déposer ses recommandations en juin 1988. La Direction a répondu à près de 6 000 demandes d'informations relativement à cette loi et a procédé à 1 704 inspections à la suite de plaintes. Les infractions à la loi ont donné lieu à 800 poursuites. Enfin, dans le cadre de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, la Direction a émis 335 nouveaux permis et 1 484 renouvellements.

4.3 La Direction de la promotion des femmes entrepreneures (DPFE)

Cette direction, mise sur pied en 1984, a comme mandat de promouvoir le dossier de l'entrepreneurship féminin en faisant reconnaître la contribution des femmes en affaires au développement économique du Québec et en assistant les femmes dans la création d'entreprises. Pour réaliser ces objectifs, la Direction, en collaboration avec les 11 directions régionales du Ministère, développe et met à la disposition des individus, organismes ou groupes qui en font la demande de nombreux outils dans les domaines reliés à la connaissance de la clientèle des femmes d'affaires québécoises, à la promotion de l'entrepreneurship féminin et à la formation des nouvelles propriétaires dirigeantes d'entreprises.

Les principales réalisations en 1987-1988

En 1987-1988, au volet de l'information, une étude sur le profil de la femme d'affaires au Québec a été réalisée auprès de 1 000 femmes et de 500 hommes.

De plus, les résultats d'une recherche sur la perception qu'ont les jeunes du monde des affaires, le profil d'une quarantaine de femmes d'affaires à succès et une étude sur le profil des jeunes entrepreneur(e)s au Québec ont fait l'objet de publications.

Au volet de la promotion, plus de 3 500 personnes ont été rejointes dans le cadre de différents salons, conférences et colloques.

La Direction a aussi référé plus d'une centaine de noms de femmes d'affaires aux différents intervenants intéressés à promouvoir le dossier des femmes en affaires.

Elle a également collaboré à la réalisation du concours Prix d'excellence Cascades et à la proposition d'amendements apportés au programme Nouveaux

Entrepreneurs pour la clientèle des femmes collaboratrices.

Au volet de la formation et de l'information, notons pour l'année 1987-1988 une nouvelle stratégie de promotion et de diffusion des ateliers et la production d'outils promotionnels en collaboration avec les directions régionales. Plus de 40 organismes agissent à titre de diffuseurs et 80 animatrices animent les ateliers.

De plus, la Direction a supporté la création de clubs de jeunes entrepreneur(e)s et de clubs de gens d'affaires.

Dans le cadre du programme d'intégration des organismes de soutien aux initiatives-jeunesse du Ministère, la Direction de la promotion des femmes entrepreneures a élaboré un plan de formation du personnel et de suivi sur des besoins spécifiques.

Des représentations ont également été faites dans les dossiers de la condition féminine. À ce titre, la Direction a supporté le Comité Femmes et fiscalité dans le cadre de sa participation au sommet Décisions 85.

De même, des activités ont été organisées lors d'une mission effectuée au Québec par la ministre de la Condition féminine du Mexique et d'une rencontre avec la présidente du Conseil du statut de la femme d'Alberta.

Enfin, le Ministère a représenté le Québec en Afrique, plus précisément en Côte-d'Ivoire, en assurant la formation de 36 Africaines en vue de l'animation des trois ateliers de travail axés sur le démarrage d'entreprises.

Partie V
La Direction des coopératives (DC)

La Direction des coopératives a pour rôle d'aider au développement des coopératives au Québec. Ses objectifs sont de favoriser la croissance des entreprises existantes et l'émergence de nouvelles coopératives.

Parallèlement, elle fournit à la clientèle coopérative et au public en général les informations relatives à la législation, au fonctionnement et à l'organisation des coopératives.

Enfin, comme administratrice de la Loi sur les coopératives, elle régit la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des coopératives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateurs	3
Professionnels	11
Employés de bureau	7
Total	**21**

L'aide au développement des coopératives

À ce chapitre, les efforts de la Direction des coopératives se manifestent principalement à travers la gestion de programmes et diverses activités de coordination et de communication pour soutenir le développement coopératif.

La gestion de programmes

Le Programme d'aide aux coopératives de développement régional

Les coopératives de développement régional (CDR) offrent une assistance technique dans l'élaboration et la réalisation de projets de coopératives. Elles fournissent également un soutien aux coopératives existantes.

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Coopérative de développement régional Québec-03, la Coopérative de développement de l'Estrie, la Coopérative de développement régional Montréal-Laval et le Conseil des coopératives de l'Outaouais ont reçu l'appui du MIC.

Le budget alloué au programme pour 1987-1988 a été de 911 900 $ répartis comme suit :

CDR (Subvention de base)	710 000 $
CDR (Subvention partagée)	201 900 $
Total	**911 900 $**

Depuis sa création, le programme a obtenu des résultats significatifs. La tendance s'est maintenue durant l'exercice 1987-1988.

Tableau I
Le programme d'aide aux CDR

	85-04-01 au 88-03-31	87-04-01 au 88-03-31
Coopératives créées	110	18
Coopératives maintenues et entreprises transformées en coopératives	25	4
Total	**135**	**22**
Emplois permanents créés	1 495	206
Emplois permanents maintenus	544	320
Total	**2 039**	**526**

Le Régime d'investissement coopératif (RIC)

Créé en 1985, le RIC, adapté aux besoins spécifiques des coopératives, vise l'amélioration de la capitalisation des entreprises par le biais d'un avantage fiscal.

Depuis l'entrée en vigueur du Régime, les membres et employés de coopératives ont investi la somme de 17 638 927 $ dans leurs entreprises.

Pour l'année 1987, les contributions des participants s'élèvent à 6 761 192 $, ce qui représente une augmentation de 20,9 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, 6 007 participants auront investi en moyenne 1 126 $ dans leur coopérative.

Par ailleurs, la Direction des coopératives a étudié 57 demandes en rapport avec le Régime, soit 37 demandes de renouvellement de certificat et 20 nouvelles demandes.

Le tableau qui suit donne le détail des participants et des investissements par catégorie de coopérative pour l'année 1987.

Tableau II

Catégorie de coopérative	Nombre de coopératives	Nombre d'investisseurs[1]	Montant $
Producteurs	33	4 114	4 513 443
Travailleurs (coopératives forestières)	21	1 373	1 758 828
Travailleurs (autres)	37	520	488 921
Total	**91**	**6 007**	**6 761 192**

1 Un nombre de 5 616 membres et de 391 employés ont investi respectivement 6 203 640 $ et 557 552 $.

Tableau III
Le total des investissements par catégorie de coopérative pour les années 1985, 1986 et 1987

Année	Catégorie			Total
	Producteurs $	Travailleurs forestiers $	Travailleurs autres $	$
1985	3 945 051	932 271	408 797	5 286 119
1986	3 468 685	1 614 959	507 973	5 591 617
1987	4 513 443	1 758 828	488 921	6 761 192
Total	**11 927 179**	**4 306 058**	**1 405 691**	**17 638 928**

Le Programme de perfectionnement pour les dirigeants de coopératives

Dans le cadre du Programme de perfectionnement pour les dirigeants de coopératives, 150 000 $ ont été alloués cette année pour la formation de plus de 1 200 dirigeants de coopérative.

Le Programme aura profité, depuis sa création en 1984, à plus de 4 000 gestionnaires et administrateurs de coopérative.

L'aide financière offerte dans le cadre de ce programme prend la forme d'une subvention octroyée pour défrayer les coûts occasionnés par la tenue de séminaires sur des sujets ayant trait aux coopératives.

Le programme finance des activités de formation traitant de gestion, d'administration et de coopération.

La coordination et la communication

La coordination

Chaque bureau régional du MIC a désigné un responsable des dossiers de coopératives agissant comme répondant de la Direction des coopératives. Cette démarche fait suite à une décision ministérielle.

Ainsi, les coopératives comptent, dans leur milieu respectif, sur un interlocuteur privilégié pour répondre à leurs besoins.

De plus, dans le cadre de sa responsabilité de coordination, la Direction des coopératives a collaboré, tant au niveau provincial que fédéral, avec plusieurs ministères et organismes gouvernementaux.

La communication

La Direction des coopératives offre à la clientèle coopérative et au public en général des informations relatives à la législation, l'organisation et le fonctionnement des coopératives. Elle fournit en outre une information spécialisée en guise de soutien technique, surtout en matière légale, fiscale et comptable.

La Direction des coopératives a complété cette année la réalisation de son programme d'informatisation des données. Elle dispose ainsi d'une source d'information unique qui permet de mieux cerner la réalité coopérative.

Elle a collaboré, en 1987-1988, à la préparation et à la révision de plusieurs documents d'information. À cela, il faut ajouter la diffusion d'un bulletin d'information bimestriel : *Info-Coop*.

Soulignons, de plus, sa participation à différentes études et analyses, entre autres sa contribution, en 1987, au *Rapport du ministre délégué aux PME*.

La Direction des coopératives a également collaboré à différents événements tels que le Salon de la PME, le Salon du monde des affaires et le Congrès de la SPEQ (Société des professeurs d'économie du Québec).

Enfin, mentionnons que la Direction des coopératives a participé aux activités de différents organismes nationaux et internationaux liés au développement coopératif.

L'administration de la loi

En tant qu'administratrice de la Loi sur les coopératives, la Direction des coopératives régit la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liqui-

dation des coopératives. En cette qualité, elle a enregistré cette année :

Constitutions	178
Fusion	1
Fusions par absorption	3
Continuation de syndicat coopératif en coopérative	1
Continuation de compagnie en coopérative	1
Dissolution par liquidation	20

L'exercice 1987-1988 a été marqué par la poursuite des efforts de rationalisation des tâches liées à l'administration de la Loi sur les coopératives et l'informatisation des données.

En matière de registrariat et de contrôle, le regroupement des activités reliées à l'étude des dossiers constitutifs des coopératives a permis d'en diminuer le délai de traitement.

En ce qui a trait à l'informatisation, la Direction a poursuivi l'amélioration des systèmes en place en vue de les rendre plus performants.

De plus, la mise en place de la nouvelle classification des coopératives selon un code administratif et selon la classification des activités économiques facilitera dorénavant la production de statistiques et l'analyse financière des coopératives.

Tableau IV
Les coopératives non financières par région administrative

Région	Coopératives formées du 87-04-01 au 88-03-31	Coopératives actives au 88-03-31
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	8	113
Saguenay — Lac-Saint-Jean	8	134
Québec	46	445
Mauricie — Bois-Francs	9	111
Estrie	13	97
Montréal	81	784
Outaouais	9	72
Abitibi-Témiscamingue	2	71
Côte-Nord	2	42
Nouveau-Québec	—	13
Total	**178**	**1 882**

Tableau V
Les coopératives non financières par secteur d'activités

Type	Coopératives formées du 87-04-01 au 88-03-31	Coopératives actives au 88-03-31
Coopératives de consommateurs	**144**	**1435**
Alimentation	1	168
Habitation	121	982
Câblodistribution	6	20
Aqueducs et égouts	1	41
Garderie	1	12
Divertissement, loisir	4	23
Funéraire (Service)	1	40
Services d'éducation	—	4
Services aux étudiants	5	87
En milieu amérindien	—	3
En milieu inuit	—	14
Transport	—	2
Hébergement, restauration	—	18
Autres	4	21
Coopératives de producteurs	**8**	**183**
Industries agricoles et services connexes	3	128
Pêche et services connexes	1	5
Camionnage	—	4
Propriétaires de taxi	—	24
Services aux entreprises	3	—
Artisans	1	19
Autres	—	3
Coopératives de travailleurs	**26**	**218**
Industries agricoles et services connexes	1	11
Bleuetières	—	16
Exploitation forestière et transformation du bois	3	56
Industries minières	1	2
Industries manufacturières (incluant impression et édition)	5	22
Industries du vêtement	—	6
Industries de la construction	1	9
Transport	—	6
Transport scolaire	1	—
Commerce d'alimentation	2	11

Tableau V (suite)
Les coopératives non financières par secteur d'activités

Type	Coopératives formées du 87-04-01 au 88-03-31	Coopératives actives au 88-03-31
Garages	—	5
Autres commerces	—	4
Services aux entreprises	4	27
Enseignement	1	—
Services de santé	2	6
Hébergement et restauration	—	5
Entreprises de loisir	1	11
Conciergerie et entretien	—	3
Autres	4	18
Autres	0	46
Associations coopératives d'économie familiale	—	18
Coopératives de développement régional	—	9
Coopératives de développement forestier	—	9
Autres	—	10
Total	**178**	**1 882**

Partie VI
Le soutien administratif et l'expertise économique

6.1 La Direction générale de l'administration (DGA)

Cette direction générale est chargée de répondre aux besoins du Ministère sur le plan des ressources financières, matérielles et techniques. Elle coordonne l'ensemble des activités relatives à la programmation budgétaire et met en place les différents mécanismes administratifs afin d'assurer le contrôle financier et comptable des crédits alloués au Ministère. De plus, elle fournit divers services de soutien aux unités administratives.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateur	1
Professionnels	5
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	26
Ouvrier	1
Total	**34**

Les principales réalisations en 1987-1988

Sur le plan de la gestion financière, dans le cadre du cycle budgétaire 1987-1988, le personnel professionnel et technique a, entre autres, procédé aux différents travaux d'analyse et de synthèse aux fins de la détermination et de la formulation des ressources financières nécessaires à la conduite des activités du Ministère et de ses programmes d'aide financière.

De plus, ce personnel a régulièrement été en contact avec les représentants des ministères et organismes centraux chargés de la détermination des règles et des contrôles dans les domaines de la gestion financière et des activités administratives connexes.

Au chapitre de la gestion financière, il convient aussi de souligner les travaux de compilation, d'analyse et de consolidation que ce même personnel a été appelé à réaliser dans le cadre de la participation du Ministère aux travaux de la Commission parlementaire de l'économie et du travail.

En ce qui a trait aux services administratifs, les principales réalisations de la Direction générale de l'administration ont été, notamment, de coordonner les activités du Comité de bureautique, de participer au projet pilote en bureautique du Comité consultatif de la gestion du personnel, d'assurer une coordination et une représentation du Ministère auprès des directions générales de l'informatique et des télécommunications du ministère des Communications et d'effectuer plusieurs annalyses de besoins en bureautique.

À la suite de ces analyses, de nouvelles applications en traitement de texte, en télécommunication et en édition électronique ont été implantées dans les unités concernées, soit les cabinets ministériels, la Direction de la gestion des ressources humaines et la Direction des communications, qui ont reçu un support aux niveaux de la formation, de l'installation, de l'entretien et de la mise à jour des logiciels.

En matière de régie interne, le personnel de soutien a assuré la prestation de services dans les domaines de la gestion documentaire, de la bibliothéconomie, de l'approvisionnement, de la reprographie, de la distribution, de la téléphonie et de l'aménagement des postes de travail.

6.2 La Direction de la gestion des ressources humaines (DGRH)

La Direction de la gestion des ressources humaines fournit aux gestionnaires les conseils et l'assistance qui leur assurent le potentiel en ressources humaines nécessaire à la réalisation des objectifs et programmes établis. À cette fin, elle coordonne l'application des politiques et des pratiques gouvernementales en matière d'organisation administrative, de gestion des effectifs, d'accueil, de développement des ressources humaines, de dotation, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux.

La Direction renseigne en outre les gestionnaires et les employés du Ministère sur les politiques, les règlements, les procédés de gestion, les droits et les prérogatives de chacun, en matière de gestion des ressources humaines.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1987

Administrateur	1
Professionnels	6
Agent de maîtrise	1
Employés de bureau	14
Total	**22**

Les principales réalisations en 1987-1988

Au cours de l'exercice, la Direction a comblé 75 postes réguliers et procédé à l'embauche de 184 employés occasionnels, représentant 64 personnes/année. Elle a exercé son rôle de conseil et d'assistance auprès des gestionnaires et des membres de comités de sélection, en portant une attention particulière à la qualité de la sélection.

La Direction a également assuré la gestion du recrutement et de la sélection des employés occasionnels, notamment en constituant et en gérant un fichier ministériel de plus de 9 000 candidatures.

De plus, elle a participé activement au recrutement de 109 étudiants et a versé la rémunération des 205 étudiants engagés dans le programme d'échanges interprovinciaux.

En ce qui a trait au développement des ressources humaines, 2 674 jours/personne ont été consacrés à diverses activités de formation et de perfectionnement qui ont amené un investissement de 174 414 $. La participation aux congrès, colloques, séminaires, causeries, les cours d'anglais et la formation en bureautique constituent la majorité de ces activités.

La Direction de la gestion des ressources humaines a également poursuivi la réalisation des plans d'action ministériels dans le cadre des programmes gouvernementaux d'égalité en emploi. Mentionnons que la représentation des professionnelles s'est accrue de près de 2 % et correspond maintenant à 14,5 % des effectifs professionnels du Ministère. La représentation des membres de communautés culturelles, quant à elle, atteint 7,5 % des effectifs du Ministère. Enfin, 14 employées fonctionnaires ont obtenu des libérations pour études, dont certaines à temps plein, pour un total de 545 jours/personne.

Tout au long de l'année, la Direction de la gestion des ressources humaines a, par ses actions, exercé son rôle d'assistance et de conseil auprès de la direction supérieure et des gestionnaires dans leurs prises de décisions et dans la recherche de solutions aux problèmes de gestion des ressources humaines qui leur ont été soumis.

Les effectifs du ministère de l'Industrie et du Commerce selon les catégories d'emplois au 1er avril 1988

Catégories d'emplois	Postes autorisés
Hors cadres	7
Administrateurs	59
Professionnels	332
Agents de maîtrise	4
Employés de bureau	246
Ouvriers	4
Total	**652**

6.3 La Direction des communications (DC)

La Direction des communications épaule l'ensemble du Ministère en matière de communications. Dans le contexte d'un plan général, elle fait connaître le rôle du Ministère en tant qu'agent de développement économique. Elle porte donc à la connaissance du public les ressources et les services disponibles, s'efforce de promouvoir le Québec à l'étranger en qualité de terre d'accueil aux entrepreneurs et de partenaire économique, et participe à la promotion économique du Québec.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateur	1
Professionnel(les)	13
Employé(es) de bureau	14
Total	**28**

Les principales réalisations en 1987-1988

Au cours du dernier exercice, la Direction des communications a offert aux diverses unités du Ministère une gamme de services-conseils et de services techniques reliés aux différents domaines des communications.

En ce qui a trait à la production et à l'édition, la Direction a répondu à près de 230 demandes concernant des dépliants, brochures, profils, répertoires, guides et pochettes d'information, outils imprimés et audiovisuels décrivant surtout le rôle du Ministère, les services et les programmes qu'il offre à ses diverses clientèles. Elle a en outre poursuivi la publication des deux périodiques du Ministère, soit le bulletin bimestriel *Info-Coop*, à l'intention du milieu coopératif et le mensuel interne *En coulisses*, à l'intention des employé(e)s du Ministère.

La Direction s'est dotée d'un équipement permettant l'édition électronique et compte offrir ce service à ses clientèles dès le début de la prochaine année financière. D'autre part, elle a produit une vidéo ayant pour but de promouvoir l'implication des entreprises dans le cadre du Salon des achats 1988 de même qu'un ensemble de documents audiovisuels appelés à soutenir le travail de promotion réalisé par divers conseillers en développement industriel oeuvrant tant au Québec qu'à l'étranger.

Par ailleurs, la Direction a entretenu des relations de presse soutenues, sur le plan national, en organisant plus de 125 conférences de presse et rencontres d'information à l'intention des médias et en suscitant de nombreux publi-reportages et entrevues qui ont principalement porté sur les investissements réalisés

en région. Elle a également émis plus de 175 communiqués destinés à la presse régionale et nationale. La Direction a de plus fourni un soutien technique à différentes équipes de recherche et de production de séries télévisées ou radiodiffusées.

Au cours de l'année, le MIC a participé à une quarantaine d'expositions industrielles et commerciales, salons et foires, au Québec comme à l'étranger. Il a fourni aux diverses clientèles d'affaires concernées par ces événements un ensemble de supports et d'outils promotionnels destinés à mieux faire connaître le dynamisme industriel et commercial des entreprises établies au Québec.

La Direction des communications, de concert avec les directions régionales du MIC et des partenaires économiques privés, a participé pour une quatrième année consécutive à la Semaine de l'entreprise, qui a donné lieu, à l'échelle du Québec, à la tenue de plus de 600 activités mettant en valeur le rôle et la place des propriétaires-dirigeants d'entreprise dans le développement économique du Québec.

La Direction des communications a également élaboré et mis en place diverses programmations publicitaires axées sur la promotion de l'esprit d'entreprise au Québec de même que sur la promotion des investissements à l'échelle mondiale. Elle a enfin réalisé une vaste campagne d'information sur le placement étudiant, qui a touché l'ensemble du Québec.

6.4 La Direction générale de la recherche et de la planification (DGRP)

La Direction générale de la recherche et de la planification a pour responsabilité de fournir l'information permettant aux autorités du Ministère et des directions générales :

— de déterminer les orientations et les objectifs de développement en matière d'industrie et de commerce pour le Québec et ses régions ;

— de mettre en oeuvre des programmes appropriés ;

— de coordonner les politiques en matière d'industrie et de commerce avec celles des autres ministères et du gouvernement fédéral.

De façon plus particulière et en collaboration avec les autres directions concernées, la DGRP :

— participe à l'évaluation périodique des programmes en regard des objectifs poursuivis et de l'évolution de la situation économique ;

— renseigne les autorités du Ministère sur l'évolution de l'économie québécoise et sur l'impact potentiel des changements qui s'y produisent ;

— analyse les différentes interventions gouvernementales dans les secteurs sous la juridiction du Ministère et élabore des propositions d'action ou d'intervention ; à la demande du sous-ministre, elle assure également la coordination de certains dossiers.

Sur le plan administratif, la DGRP est constituée de trois directions : analyse économique et relations internationales, analyse des politiques et des programmes, et études sectorielles.

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988

Administrateurs	4
Professionnels	25
Employés de soutien	13
Total	**42**

6.4.1 La Direction de l'analyse des politiques et des programmes (DAPP)

Le mandat de cette direction consiste essentiellement à analyser les programmes d'aide aux entreprises, à suggérer des modifications aux programmes existants et à élaborer de nouveaux programmes afin d'améliorer l'efficacité de l'action du MIC auprès des entreprises.

Les principales réalisations en 1987-1988

La Conférence PME 1987

La Direction a poursuivi son travail amorcé l'année précédente en ce qui concerne la Conférence PME 1987. La version finale du document *Vers une politique de soutien et de promotion des PME* a été réalisée. Ce texte a été soumis aux participants et a servi de base de discussions. Plusieurs membres de la Direction ont participé aux rencontres préparatoires et à la Conférence. Ils en ont également assuré le secrétariat.

Le Bureau de normalisation

Une étude sur les activités des organismes de normalisation a été réalisée et des propositions ont été faites concernant les orientations du Bureau de normalisation du Québec.

Les éléments de politique industrielle et les stratégies d'intervention du ministère de l'Industrie et du Commerce

Plusieurs membres de la Direction ont été appelés à collaborer à la réalisation d'un document sur les éléments de politique industrielle et les stratégies d'intervention du Ministère.

Ainsi, un texte portant sur l'économie du Québec et l'évolution de la structure manufacturière a été rédigé. De plus, un texte sur l'innovation industrielle au Québec a été préparé. Il trace le portrait de la R-D au Canada et au Québec, examine les secteurs prioritaires et fait le tour des mesures d'intervention gouvernementales. Le financement des PME a aussi fait l'objet d'une analyse.

Le placement étudiant

La Direction a évalué l'impact de la nouvelle approche en matière de placement étudiant. Cette étude a permis de constater qu'en 1987, la performance de la Direction en terme de placements de longue durée est la meilleure depuis 1982.

L'étude de compétitivité

L'étude de compétitivité comparée (Québec, Ontario, Connecticut, Maine, Massachusetts, New Jersey, New York) a été remise à jour. Cette étude tente de mesurer l'évolution de la compétitivité de l'économie québécoise. Deux aspects y sont abordés : le dynamisme de l'économie et l'efficacité industrielle.

Les programmes d'aide provinciaux

La Direction a préparé un résumé des programmes d'aide à l'investissement et à l'adaptation technologique mis en oeuvre par les différents gouvernements provinciaux au Canada.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Des rencontres ont eu lieu avec les dirigeants du CRIQ afin de fixer le cadre d'une évaluation de leurs activités. Cette étude servira à appuyer la réflexion du CRIQ dans l'élaboration de son prochain plan quinquennal. Un devis d'évaluation a été soumis au CRIQ et l'étude se poursuivra jusqu'à l'automne 1989.

D'autres travaux

Dans le cadre de son mandat, la Direction est appelée à produire de nombreuses notes ou avis sur divers sujets et à participer à plusieurs groupes de travail.

6.4.2 La Direction de l'analyse économique et des relations internationales (DAERI)

Son mandat général consiste à analyser les facteurs déterminants de l'évolution conjoncturelle des secteurs manufacturier et commercial du Québec, et à étudier tout phénomène international ou toute modification de la politique commerciale au Canada et à l'étranger pouvant affecter les secteurs d'activités dont le ministère de l'Industrie et du Commerce a la responsabilité. La Direction de l'analyse économique et des relations internationales est amenée à assumer certaines fonctions permanentes d'information, d'étude et de défense des intérêts du Québec dans les secteurs sous la juridiction du MIC.

Les principales réalisations en 1987-1988

La Direction a établi le sommaire statistique et a analysé la situation mensuelle brute et désaisonnalisée de l'emploi, de la population active et du chômage, au Québec, en Ontario et au Canada.

En janvier, elle a publié le document : *Le Secteur manufacturier et le Commerce au Québec en 1987.*

De plus, la Direction a réalisé, sous l'égide du Secrétariat du Comité ministériel permanent du développement économique et en collaboration étroite avec les autres directions du Ministère, plusieurs études techniques reliées à la libéralisation des échanges avec les États-Unis.

Le directeur de l'analyse économique et des relations internationales a été appelé à diriger le Secrétariat à l'adaptation industrielle nouvellement créé au sein du Ministère.

6.4.3 La Direction des études sectorielles (DES)

Le mandat de cette direction consiste à :

— réaliser des études sur les secteurs de l'économie qui sont sous la responsabilité du Ministère, dans le but de connaître leur évolution, leurs forces et leurs faiblesses, et de proposer des orientations de développement ;

— réaliser des études de fond sur les caractéristiques de la structure industrielle québécoise pour identifier les moyens de la renforcer ;

— procéder à l'évaluation des retombées, sur l'ensemble de l'économie, de l'implantation de nouvelles entreprises et de l'expansion ou de la fermeture d'une entreprise existante ;

— procéder à la mesure de l'impact sur les secteurs sous la juridiction du Ministère de l'application de nouvelles politiques environnementales, énergétiques, etc.

Les principales réalisations en 1987-1988

Des études portant sur les secteurs suivants ont été réalisées :

— le secteur de la machinerie et du travail du métal : importance économique et analyse comparative ;

— l'industrie des articles ophtalmiques au Québec et au Canada : description et analyse ;

— l'industrie du matériel médical : description et analyse ;

— l'industrie de la chimie organique : état de la question et perspectives.

De plus, la Direction a participé à la publication du document *Les PME au Québec — État de la situation, 1987*. Les thèmes développés dans ce document portaient sur le cadre législatif des PME, leur capacité d'adaptation aux cycles économiques, la participation des travailleurs dans l'entreprise, les PME face au transfert technologique, au franchisage et à l'exportation, et la pénétration de l'informatique dans les PME.

Enfin, la Direction a effectué plusieurs analyses des retombées économiques des projets d'investissements.

Partie VII
Les relations avec les sociétés d'État

Neuf sociétés d'État relèvent du ministre de l'Industrie et du Commerce. Chacune de ces entités possède son conseil d'administration, dont le rôle principal est d'en orienter la gestion selon les objectifs et les moyens d'action prévus dans la loi constitutive et les règlements afférents. Ces sociétés sont tenues de présenter leur rapport annuel, qui donne un tableau complet de leurs activités. Pour plus de détails, nous prions le lecteur de s'y référer.

L'équipe responsable des relations avec les sociétés d'État étudie les orientations et les programmes de ces sociétés afin d'en assurer la cohérence avec les politiques économiques du Gouvernement. Elle conseille le ministre sur les orientations des sociétés d'État et assure le suivi des décisions ministérielles auprès des organismes administratifs du Gouvernement ainsi que des sociétés elles-mêmes.

La Société de développement industriel du Québec (SDI)

L'exercice financier 1987-1988 de la Société de développement industriel du Québec (SDI) a été marqué par une réorientation majeure de sa stratégie d'intervention financière en appui au développement économique. De manière à accroître son efficacité et à répondre aux besoins exprimés par les milieux d'affaires, la Société a transformé ses programmes, basés en grande partie sur l'octroi de subventions, pour y introduire le concept de partage de risques financiers avec l'entreprise.

En mettant du capital à la disposition des PME, la SDI joue un rôle majeur dans l'amélioration de la structure financière des entreprises. Ses nouvelles formules de financement, souples et novatrices, auront un effet profond et durable sur le développement de la structure industrielle du Québec et sur l'amélioration de sa position concurrentielle.

La période de démarrage du prêt participatif s'est avérée un succès. Le programme n'est opérationnel que depuis octobre 1987 et, déjà, 75 prêts participatifs ont été autorisés, pour une somme totale de 42 millions de dollars. En ce qui a trait aux sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ), 61 ont été enregistrées, disposant de capitaux de plus de 15 millions de dollars.

L'analyse des dossiers soumis en vertu de l'ancienne programmation a été réalisée en priorité et s'est terminée le 30 septembre 1987. La Société a aussi procédé à l'étude des dossiers du Programme d'aide à l'industrie touristique, intégré depuis à sa nouvelle programmation. Elle a enfin exécuté certains mandats spéciaux confiés par le Gouvernement.

Globalement, la SDI a consenti, au cours de l'exercice financier 1987-1988, 448 aides financières totalisant 608 126 136 $. Elle a agi comme mandataire du Gouvernement dans 25 de ces projets, dits spéciaux, pour des aides totalisant 455 500 000 $, dont 415 200 000 $ ont été consentis sous la forme de garanties de prêts ne nécessitant pas de sortie de fonds de la part de la SDI.

Ces interventions ont permis à la Société de participer au financement de projets d'investissements de l'ordre de 2,5 milliards de dollars auprès de 411 entreprises et de contribuer à la création de 9 100 emplois directs en plus de consolider les quelque 15 000 emplois existants chez ces dernières.

Une structure organisationnelle tout à fait nouvelle a été mise en place. Décentralisée et facilitant la prise de décision, elle donne plus de pouvoir à ceux qui travaillent étroitement avec le client, permet de tenir compte des particularités de chaque dossier et favorise de meilleurs délais d'exécution.

Cette structure est aussi mieux adaptée aux objectifs d'un organisme financier ainsi qu'aux préoccupations d'autofinancement et de création d'un fonds renouvelable. Elle permet également de maintenir des relations dynamiques avec les ministères à vocation économique.

Un service d'accueil professionel a été mis en place de façon à répondre adéquatement aux demandes de renseignements exprimées par la nouvelle clientèle et les gens d'affaires. Le service spécialisé en montage financier appuie les entreprises dans leur recherche de sources de financement, de manière à mettre à profit l'expertise et les contacts développés par la Société depuis de nombreuses années. Le service de redressement supervise l'évolution de chaque entreprise cliente dans la prévention de crises et dans l'identification de solutions appropriées.

Plus de 200 séances d'information ont été tenues à travers le Québec auprès d'environ 2 700 partenaires et chefs d'entreprises. Ces échanges ont permis d'être à leur écoute et de polir davantage les produits en tenant compte des besoins exprimés.

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)

Le CRIQ offre, selon une approche intégrée qui favorise l'innovation, des services de recherche appliquée, de mise au point de produits et procédés, d'ingénierie de production, d'information technologique et industrielle et de transfert de technologie. Il opère sur une base contractuelle visant à recouvrer les frais associés aux travaux exécutés pour ses clients.

Le Centre affiche en 1987-1988, des résultats légèrement supérieurs à ce qui fut enregistré en 1986-1987 et ce, malgré une conjoncture beaucoup moins favorable qu'il n'avait été prévu initialement. En effet, la restructuration des programmes d'aide à la RD (recherche-développement) industrielle, les modifications apportées aux mesures fiscales fédérales régissant les sociétés en commandite et l'augmentation importante du nombre d'intervenants dans le marché de la RD et du service technique sont autant de facteurs ayant rendu l'exercice 1987-1988 plus difficile que prévu. La valeur des contrats de service totalise 15,4 millions de dollars, soit 2 % de plus qu'en 1986-1987. De plus, en dépit d'une conjoncture plus difficile qu'il n'avait été prévu au départ, le niveau d'autofinancement, à 44 %, se compare à celui enregistré en 1986-1987 qui était à 45 %.

En ce qui concerne les opérations d'information technologique et industrielle, l'exercice 1987-1988 s'est avéré la meilleure année que le Centre ait connue depuis longtemps : les ventes et les offres de service ont progressé en valeur de 80 % et 70 % respectivement. L'image distinctive que s'est donnée Industrie Information a donc commencé à porter ses fruits et le potentiel reste énorme pour les activités d'information orientées vers une meilleure prise de décision.

Le CRIQ a de plus poursuivi les efforts consentis pour supporter la deuxième année d'activité du Centre de recherche industrielle du meuble et du bois ouvré (CRIMBO). CRIMBO dispense des services d'aide technique aux quelque 1 200 entreprises du secteur du meuble et du bois ouvré.

Soulignons, de plus, la conclusion d'ententes de coopération laissant présager d'importantes retombées pour la clientèle du Centre : l'une avec l'Association pour la science et la technologie de Shanghai et l'autre avec l'Institut de recherche en technologie des pêches de Tromsø en Norvège. Enfin, en matière de valorisation et de transfert de technologie, le Centre a continué à concentrer ses activités de valorisation en fonction de ses propres résultats de recherche. Deux licences ont été accordées à des entreprises québécoises au cours de l'exercice 1987-1988.

La Société Inter-Port de Québec (Inter-Port)

Cette société a pour fonction de susciter l'établissement dans la région de Québec de complexes industriels susceptibles de bénéficier des avantages et des infrastructures portuaires de la région et de contribuer à son développement.

La liste des entreprises prospectées par la Société Inter-Port comporte 173 dossiers actifs. Pour arriver à ce résultat, la Société a rencontré plus de 500 entreprises afin de leur présenter les avantages d'une implantation à Québec. Ces divers contacts commencent à porter fruits. Les projets en cours en font foi.

Dans le secteur de l'industrie de haute technologie, la Société a annoncé cette année l'implantation de la compagnie californienne Trimedyne, spécialisée dans la fabrication de lasers médicaux. La compagnie s'installera dans le parc technologique régional. Dans le domaine des mégaprojets mettant l'emphase sur la mise en valeur des installations portuaires, la Société a complété, dès le mois de février, toutes les négociations relatives à l'implantation d'une entreprise de fabrication de verre plat évaluée à 150 millions de dollars. Le projet pourrait créer quelque 300 emplois.

Inter-Port sera modifiée cette année pour laisser place à la Société de promotion de la région métropolitaine de Québec. Cette dernière remplira le mandat de promotion économique de la Société Inter-Port actuelle et tirera son financement davantage de la région elle-même que des gouvernements supérieurs.

La Société du parc industriel du Centre-du-Québec (SPICQ)

Le mandat de la SPICQ est de favoriser l'essor économique du Centre-du-Québec en y établissant un parc industriel et en y aménageant toutes les installations requises pour assurer son développement.

Depuis sa création, en décembre 1968, la Société a investi plus de 55 millions de dollars afin de se doter d'infrastructures industrielles sur plus de 1 200 des 3 000 hectares de terrain qu'elle possède et a procédé à la construction d'infrastructures portuaires. Ces infrastructures ont généré des investissements privés de près de 2 milliards de dollars et créé plus de 2 000 nouveaux emplois directs.

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Société a vu ses revenus d'opérations atteindre 3 059 000 $, soit une augmentation de 11,4 %. Quant aux dépenses

d'opérations, elles ont diminué de 94 000 $ pour s'établir à 2 192 000 $.

Les entreprises Oxychem Canada inc. et Hydrogénal ont commencé à opérer en janvier 1988. En février 1987, Norsk Hydro Canada inc. débutait les travaux de construction de son usine de magnésium. Au 31 mars 1988, environ 50 % de la construction était réalisée. Cette usine sera opérationnelle au milieu de 1989 et emploiera 400 personnes. L'entreprise a déjà embauché une centaine de personnes.

Afin de répondre aux besoins des entreprises, la Société a entrepris des travaux d'infrastructures d'une valeur approximative de 12 millions de dollars, qui seront complétés au cours de la prochaine année.

La Société du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (SPICAM)

En vertu de sa loi constitutive, cette société, créée en 1976, a pour mandat de voir à la mise en place et à l'entretien de l'infrastructure du parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel et d'y promouvoir l'implantation d'entreprises, en plus d'assurer l'exploitation et l'administration du parc.

Cependant, la SPICAM ne possède que certaines infrastructures situées dans le parc industriel, le gouvernement fédéral étant propriétaire des terrains. Depuis 10 ans, contrairement aux attentes, le site industriel de l'aéroport de Mirabel ne s'est pas développé au rythme prévu. Les activités de la Société ont donc été réduites au strict minimum. Chaque année, une entente est renouvelée entre la Société et la municipalité de Mirabel pour que cette dernière poursuive l'entretien du réseau d'aqueducs et d'égouts appartenant à la Société.

La Société générale de financement du Québec (SGF)

La Société générale de financement du Québec a pour mission de promouvoir et de réaliser, en collaboration avec des partenaires, des projets de développement industriel dans des secteurs stratégiques, conformes aux politiques de développement économique du gouvernement du Québec.

Dans ce cadre, elle assume la gestion d'un groupe industriel composé d'entreprises manufacturières de taille significative et assure la planification et le développment des entreprises qu'elle contrôle sur la base de critères de croissance et de rentabilité.

Au 31 décembre 1987, la SGF était présente dans les secteurs de l'aluminium, de la pétrochimie, des produits forestiers, de la construction navale et des équipements énergétiques ainsi que de la biotechnologie.

Les ventes sont passées de 315,6 millions de dollars en 1986 à 492,7 millions de dollars en 1987, une augmentation de 56 %. Le bénéfice net d'exploitation avant postes extraordinaires a atteint 51,7 millions de dollars en 1987, en hausse de 30 % par rapport à l'année 1986. Cet accroissement est principalement attribuable à la bonne performance d'Albecour, de Domtar et d'Ethylec qui a compensé pour les difficultés rencontrées par Marine Industrie.

Des postes extraordinaires de 142,2 millions de dollars portent le bénéfice net de l'exercice 1987 à 193,9 millions de dollars. Ces postes extraordinaires résultent d'un gain extraordinaire de 154,7 millions de dollars réalisé à la suite de la disposition de placements, principalement celui de Donohue, diminué d'une perte extraordinaire de 12,5 millions de dollars, attribuable essentiellement à Marine Industrie.

Le 28 juillet 1987, Reynolds Metals des États-Unis devenait partenaire dans l'aluminerie de Bécancour en acquérant la moitié de la participation de 50,1 % de Pechiney dans l'aluminerie. À la même date, les quatre partenaires de l'aluminerie, soit Alumax, Pechiney, Reynolds et Albecour, filiale de la SGF, annonçaient le lancement d'une étude de faisabilité relative à l'ajout d'une troisième série de cuves d'une capacité de 120 000 tonnes par année. Par ailleurs, mentionnons que la SGF travaille activement à la mise sur pied d'un consortium en vue d'implanter une nouvelle aluminerie au Québec.

En janvier 1988, Pétromont a pris une participation de 25 % dans le consortium Soligaz dont la réalisation revêt une importance stratégique pour le développement du Centre pétrochimique de Montréal.

Le 30 janvier 1987, Marine Industrie limitée complétait l'acquisition des installations de Versatile Corporation localisées dans l'Est du Canada. La participation de la SGF dans ce complexe industriel est de 65 % alors que Alsthom, une entreprise française, détient une part de 35 %.

La SGF a adopté, à l'automne 1987, un plan définissant les stratégies corporatives de l'entreprise pour les prochaines années. Essentiellement, la SGF entend accomplir sa mission de promotion et de réalisation de projets industriels majeurs en s'associant avec des partenaires intéressés. Elle canalisera ses efforts d'assembleur de projets dans les secteurs déjà existants de l'aluminium et de la pétrochimie ainsi que dans les secteurs plus nouveaux des électroprocédés et du matériel de transport. Ces secteurs sont parmi ceux retenus par le Gouvernement pour leur importance stratégique dans le développement économique du Québec.

La Société des alcools du Québec (SAQ)

Cette société a pour mandat d'importer, de mettre en bouteille, de distribuer et de vendre, en exclusivité, des boissons alcooliques sur tout le territoire du Québec.

Ce commerce des boissons alcooliques s'effectue par un réseau de 355 succursales, par le réseau des épiceries et des dépanneurs du Québec autorisés par la Société à vendre des vins et des cidres désignés et, depuis quelques années, par un réseau de 117 agences situées dans des régions non desservies par le réseau de succursales de la Société et éloignées d'une succursale dans un rayon d'au moins 25 kilomètres.

La Société des alcools du Québec commercialise plus de 3 000 produits provenant de 55 pays. Elle compte 2 241 employés réguliers et a réalisé, en 1987-1988, un chiffre d'affaires de 1 007,7 millions de dollars, soit une augmentation de 6,3 % sur les ventes réalisées au cours de l'exercice précédent. La Société des alcools du Québec a versé un dividende de 371 millions de dollars au gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice financier 1987-1988, la Société a entrepris un vaste programme de rationalisation au niveau de ses opérations qui s'est traduit par l'adoption d'une nouvelle politique d'inscription au catalogue avec paiements différés et par la mise en place d'un nouveau plan d'orientation pour le réseau des succursales. De plus, au niveau de ses opérations internes, la Société des alcools du Québec s'est dotée d'un nouveau cadre de gestion informatique conforme aux objectifs et aux réalités de l'entreprise. Enfin, pour mieux répondre aux nouvelles attentes des consommateurs au niveau du service, la Société a mis sur pied un programme de consolidation et de gestion de la qualité du service à la clientèle afin de sensibiliser l'ensemble de son personnel à cette notion fondamentale.

Sidbec

En vertu de sa loi constitutive, Sidbec a pour mandat de poursuivre l'exploitation d'un complexe sidérurgique, seule ou avec des partenaires, dans le but d'assurer, dans des conditions de rentabilité, la consolidation et l'expansion de ses opérations, de telle sorte que soit encouragé au Québec le développement d'entreprises industrielles consommatrices d'acier.

Afin de dissocier de façon définitive ses opérations manufacturières des activités abandonnées, Sidbec a fait l'objet d'une restructuration juridique et financière qui a pris effet le 22 novembre 1987. Au terme de cette restructuration, tous les éléments d'actif pouvant être attribués aux opérations manufacturières ont été vendus à Sidbec-Dosco inc. et les passifs correspondants lui ont été transférés. Sidbec-Feruni inc. et Sidbec International inc., qui étaient des filiales de Sidbec, sont devenues des filiales de Sidbec-Dosco inc. en date du 31 décembre 1987.

En août 1987, Acier Nova ltée et Sidbec-Dosco inc. annonçaient leur association pour l'expansion et l'exploitation d'une tuberie à LaSalle. La nouvelle société en commandite, Tubes Delta, dont Sidbec-Dosco inc. détient 40 % des actions, a une capacité de production annuelle de 50 000 tonnes et fabrique des tubes pour Sidbec-Dosco inc. et des profilés creux de construction pour Acier Nova ltée.

En décembre 1987, un accord de principe était donné au projet de modernisation du laminoir à fil machine et barres de Contrecoeur.

Bénéficiant d'une conjoncture très favorable tout au long de l'année et d'augmentations notoires de productivité à son aciérie de Contrecoeur au quatrième semestre, Sidbec-Dosco inc. a réalisé un bénéfice net de 8,9 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 567,9 millions de dollars.

La Société de développement des coopératives (SDC)

La Société de développement des coopératives a pour mandat de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique et d'encourager, dans les régions, le développement économique et la création d'emplois. Pour réaliser ce mandat, la SDC administre des programmes d'aide financière conçus pour répondre aux besoins particuliers des coopératives. Elle apporte un financement complémentaire à celui des membres et des institutions financières. Elle peut également conseiller les coopératives quant à leur financement et leur appporter l'aide technique qui leur est nécessaire.

Au cours du dernier exercice, la SDC a complété l'étude de 113 dossiers. Elle a offert 31 aides pour un total de 6,1 millions de dollars. L'aide de la Société a permis aux entreprises coopératives de réaliser des projets de l'ordre de 70 millions de dollars et la création ou le maintien de près de 700 emplois. Au 31 mars 1988, le portefeuille de la SDC comptait 231 dossiers impliquant 179 coopératives.

Annexe
Les directions régionales du MIC

01 Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

Les Galeries G.P.
92, 2e Rue Ouest
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Tél. : (418) 722-3577
Bélino : (418) 722-3640

Bureau de New Carlisle

51, rue Notre-Dame, C.P. 579
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Tél. : (418) 752-2229

02 Saguenay — Lac Saint-Jean

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey
Rez-de-chaussée
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Tél. : (418) 547-9336
Bélino : (418) 542-3306

03 Québec

Complexe de la place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 201
Québec (Québec) G1K 8G5
Tél. : (418) 643-8993
Bélino : (418) 643-4009

Bureau de Beauce

11535, 1re Avenue Est
Bureau 504
Saint-Georges de Beauce (Québec) G5Y 7H5
Tél. : (418) 228-9537
Bélino : (418) 228-0250

Bureau de Montmagny

68, rue du Palais-de-Justice
Bureau 103
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Tél. : (418) 248-3331

04 Mauricie — Bois-Francs

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette
Bureau 321
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél. : (819) 379-6776
Bélino : (819) 379-1924

Bureau de Victoriaville

Édifice provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Tél. : (819) 752-9781
Bélino : (819) 758-4306

05 Estrie

740, rue Galt Ouest, bureau 303
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Tél. : (819) 565-0205
Bélino : (819) 566-2852

06A Montréal-Laval

770, rue Sherbrooke Ouest
7e étage
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : (514) 873-5581
Bélino : (514) 873-4503

Bureau de Laval

1435, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 400
Laval (Québec) H7S 2C6
Tél. : (514) 668-6535
Bélino : (514) 662-1059

07 Outaouais

Édifice Jos-Montferrand
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
6e étage
Hull (Québec) J8X 4C2
Tél. : (819) 771-6239
Bélino : (819) 771-5025

06B Laurentides-Lanaudière

Édifice administratif
85, rue De Martigny Ouest
Bureau 3.7
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
Tél. : (514) 436-6331
Bélino : (514) 432-9015

06C Montérégie

Édifice Montval
201, place Charles-Lemoyne
Bureau 104
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél. : (514) 651-8011
Bélino : (514) 646-6033

08 Abitibi-Témiscamingue

180, boul. Rideau
Bureau 101
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél. : (819) 762-0865
Bélino : (819) 762-6496

09 Côte-Nord
10 Nouveau-Québec

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél. : (418) 589-5715
Bélino : (418) 589-6584

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en novembre 1988
sur les presses de l'imprimerie
Héon & Nadeau ltée